

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SOMMAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRe	3
Vers le budget 2023	3 à 5
PARTIE 1 : La programmation des investissements 2023	6
✓ Travaux	7 à 8
✓ Mobilités	8
✓ Le Numérique et le Campus connecté	9
✓ Le Centre Aquatique	9
✓ La Santé	9
✓ Les autres dépenses	10
PARTIE 2 : Les finances	11
✓ La dette	11 à 12
✓ La fiscalité	13 à 14
PARTIE 3 : La masse salariale	15 à 22
PARTIE 4 : Les grandes compétences	23
✓ Le développement économique et le Tourisme	23 à 24
✓ Transport / Mobilités	25
✓ L'environnement	26 à 27
✓ Le sport / la Santé	28
✓ La Culture	29
✓ L'enfance et les services à la personne	30 à 31
✓ Les contributions aux syndicats et cotisations	31 à 32
✓ Les reversements de fiscalité	32
✓ Le fonctionnement administratif	32
PARTIE 5 : Les budgets annexes	33
✓ Le budget annexe du SPANC	33
✓ Le budget annexe du LOTISSEMENT	34

Comme chaque année, dans les deux mois précédant le débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Vers le budget 2023

✓ La Situation globale

France : une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.



✓ La Situation de la Collectivité

Le ROB proposé a été élaboré dans un temps de grande incertitude économique ; les budgets se succèdent, comme les crises :

- o La crise sanitaire avec l'épidémie de Covid19
- o Le réchauffement climatique
- o La crise énergétique : la guerre en Ukraine qui a un impact majeur sur les prix de l'énergie, la fragilité économique de certains partenaires économiques, notamment en Chine et aux Etats-Unis
- o Un contexte d'inflation qui devrait rester « à un niveau élevé dans les mois qui viennent, autour de 6 %, avant de baisser courant 2023, autour de 4 % ».
- o La révision du point d'indice de + 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 des salaires de la fonction publique pour limiter la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires
- o Une demande d'acompte du filet sécurité inflation effectuée, en attente de validation de la DDFIP, conformément au décret 2022-1314 du 13 octobre 2022 pris en application de l'article 14 de la loi 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

Amendements – nouveaux articles

ADOPTÉ

En 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale (49.3)

Filet de sécurité

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

La période inflationniste se prolonge en 2023 et donne lieu à un amendement créant un nouveau dispositif d'aide aux collectivités.

Cette dotation concerne les communes et leurs groupements, les départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon, les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- une épargne brute 2023 en baisse de plus de 25 % par rapport à 2022
- une augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023 supérieure à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023
- pour les communes : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique
- pour les EPCI à fiscalité propre : le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI à fiscalité propre de même catégorie juridique
- pour les départements : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant au niveau national

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

19 octobre

Notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des taux de fiscalité. C'est la condition d'un maintien du niveau d'investissement dont notre collectivité a besoin, tout en maîtrisant la dette.

Pour ce faire, toutes les demandes de travaux font l'objet de recherches actives de financements auprès de l'Etat, du Département et de la Région afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les bases sur lesquelles nous avons bâti ce rapport d'orientation budgétaire qui prévoit un niveau d'investissement soutenu de 2 086 808 € en 2023, dont 1 563 725 € restant à la charge de la Communauté de communes après déduction des subventions, sont les suivantes :

- ✓ Un résultat de clôture 2022 estimé à ce jour à 1.9 M€
Pour mémoire, résultat 2021 : 2.9 M€
- ✓ Une augmentation de 7% des bases du foncier votée par le Parlement
- ✓ 542 176 € de filet de sécurité intégré visant à compenser l'augmentation du coût de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
- ✓ Les tarifs des services seront actualisés à 5% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71%)
- ✓ Un stock de dette maintenu à 7 M€.

PARTIE 1 : La programmation des investissements 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

	Dépenses TTC 2023	Recettes 2023	Reste à la charge de la CCDF pour 2023	Observations
TRAVAUX	830 100	360 417	469 683	
Gare routière Collège Jules Verne	180 000		180 000	Département maîtrise d'ouvrage
Skydôme P2R	15 000	6 250	8 750	50 % / HT DETR
Etudes pour la Gare routière de Jouy	25 000		25 000	
Gare routière de Jouy	600 000	350 000	250 000	APCP 2023 / 2024 70% CID - IDF Mobilités
MM Villiers Saint Georges Point d'eau cabinet ostéo	10 000	4 167	5 833	50 % / HT DETR
MS Chenoise : 3 arbres	100		100	
MOBILITES	86 000	26 666	59 334	
Etudes pour l'extension Pôle Gare de Provins	50 000	16 666	33 334	40 % / HT CID
Création d'un arrêt et abris bus sur la zone du Durteint	36 000	10 000	26 000	CID
NUMERIQUE / CAMPUS CONNECTE	252 928	8 333	244 595	
Sites isolés (117 prises)	232 928		232 928	APCP 2023 / 2024
Equipement informatique pour Campus connecté	20 000	8 333	11 667	50 % / HT DSIL
CAP (HT)	105 787	0	105 787	
P3 - Gros entretien renouvellement technique et bâtiment	82 000		82 000	
Auto laveuse	4 167		4 167	
Petites travaux et Equipements	19 620		19 620	170 € orfèvre téléphone accueil et combiné 3 400 € grilles bassins anti-retour 2 750 € réparations électriques suite à commission de sécurité 4 200 € Equipement de nouvelles serrures des portes 3 300 € grille de gouttière/jouez 4 700 € tapis entrés 1 900 € tapis walkies - orfèvre téléphone accueil
SANTE	54 000	31 500	22 500	
Centre de Santé du Provinois Mobilier, matériel, logiciel et matériel informatique	54 000	31 500	22 500	Financement 40% ARS / mobilier et logiciel 30 % DSIL
ADMINISTRATION GENERALE	29 800	0	29 800	
Matériel de bureau et informatique	12 000		12 000	
Site internet	15 000		15 000	
Logiciel	2 000		2 000	
Poubelles de tri pour les locaux de la CCDF	800		800	
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	13 693	0	13 693	
Enseigne Hauts de Provins	3 000		3 000	
Lot de tables d'activités et chaises Hauts de Provins	1 028		1 028	
Lave vaisselle Hauts de Provins	3 977		3 977	
Panneaux d'affichage Villiers Saint Georges	359		359	
Subvention d'équipement MAM	4 000		4 000	
Equipement RPE	1 329		1 329	228 € Trampoline atelier de motricité RPE 734 € 3 lots de tables + 6 chaises RPE 367 € 3 tables rectangulaires RPE
CONSERVATOIRE	4 500	0	4 500	
Instruments de musique	4 500		4 500	
LECTURE PUBLIQUE	20 000	13 333	6 667	
Collections Villiers Saint Georges	10 000	6 667	3 333	40% DRAC 40% Région
SIGB Villiers Saint Georges	10 000	6 667	3 333	80% DRAC
AUTRES	190 000	60 000	130 000	
Etude de gouvernance Assainissement	90 000	60 000	30 000	APCP 2023 / 2024 80% Agence de L'Eau APCP 2023/24/25
Etude PLH (Programme Local de l'Habitat)	100 000		100 000	
TOTAL	1 584 808	500 247	1 084 561	

Pour mémoire :

BEA	500 000		500 000	
Acquisition ZAC	1 200 000	570 000	630 000	290 000 € CID 230 000 € Réaffectation CID Jeux extérieurs CAP 10 000 € Réaffectation CID Etude mobilité 40 000 € Réaffectation parking relais VSG

Les investissements proposés pour l'exercice 2023, représentés en budget de :

- 2 086 808 €
- dont 1 586 559 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions.

• **Travaux :**

- ✓ 180 000 € pour la gare routière du Collège Jules Verne dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage



- ✓ 625 000 € pour les études et le lancement de la gare routière du Collège de Jouy dont la construction se fera sur 2 ans, et sera financée par le CID et IDF Mobilités

Reste à charge pour 2023 : 225 000 €

- ✓ 15 000 € pour l'installation d'un un skydôme au P2R, financé à 50% par DETR.

- ✓ 10 000 € pour l'installation d'un point d'eau au cabinet d'ostéopathe de la Maison médicale de Villers Saint Georges, financée à 50 % par DETR.

Reste à charge pour : 5 833 €

- ✓ Plantation de 3 arbres aux abords de la maison de santé de Chenoise : 100 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

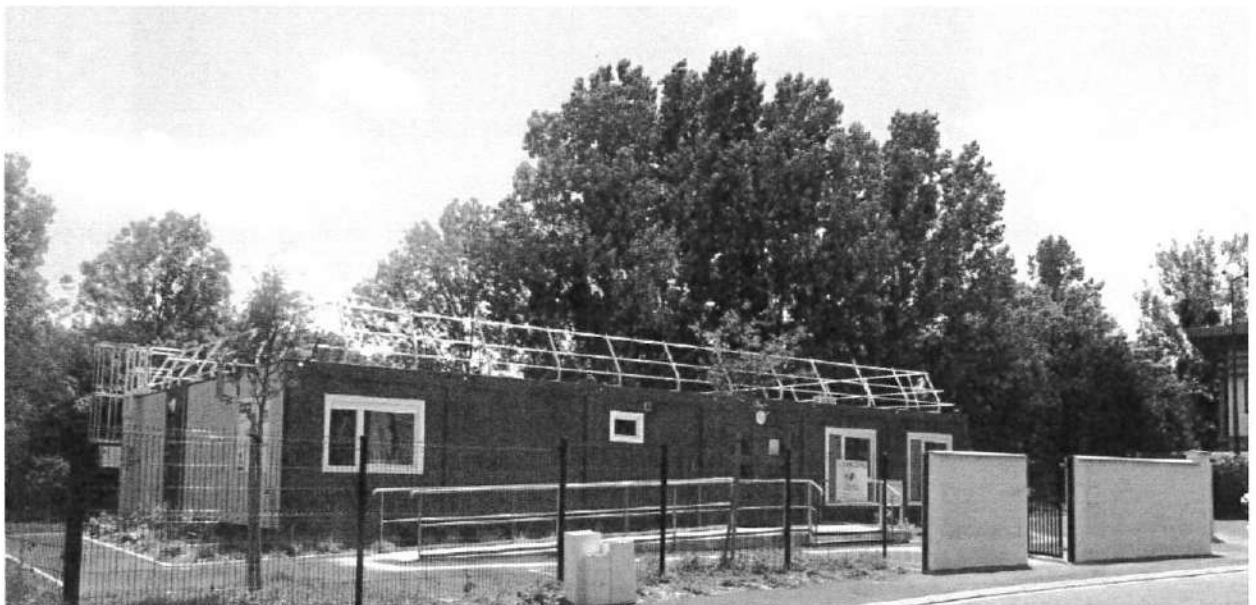
Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE



• **Mobilités :**

✓ 36 000 € pour la création d'un arrêt et d'un abri bus sur la zone du Durteint, à proximité des locaux du PAT



✓ 50 000 € seront consacrés à une étude pour l'extension du parking du Pôle Gare de Provins, avenue Jean Jaurès.



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC, 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

- **Le Numérique et Campus connecté :**

- ✓ **Les sites isolés**

232 928 € seront affectés au déploiement de la fibre des **sites isolés**, estimés à 117 prises.

- ✓ **Le Campus connecté**

20 000 € seront provisionnés pour les équipements informatiques du projet de Campus connecté, financés à 50% par DSIL.

- **Le Centre Aquatique :**

- ✓ Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique

- ✓ 82 000 € de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3

- ✓ 23 787 € pour des équipements et une auto-laveuse

- **La Santé :**

Suite à l'acquisition du local Place Honoré de Balzac, 54 000 € d'équipements sont prévus pour l'ouverture du centre de santé. Le matériel informatique et l'équipement de la salle d'attente et de l'accueil seront financés par l'ARS et de la DSIL.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC, 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE



• **Les autres dépenses :**

- ✓ 29 800 € pour du matériel informatique et du mobilier
- ✓ 13 693 € pour des équipements pour les ALSH et le RPE



- ✓ 4 000 € de subvention d'équipement sont provisionnés pour d'éventuelles ouvertures de MAM

✓ 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de Conservatoire.

✓ 20 000 € dans le cadre de la Lecture Publique pour l'acquisition de collections et d'un SIGB, à Villiers Saint Georges pour cette année, et financés à hauteur de 13 333 €

✓ 90 000 € d'étude de gouvernance Assainissement, financés par l'Agence de l'eau à 80% (60 000 €)

✓ 100 000 € pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH)

PARTIE 2 : Les finances

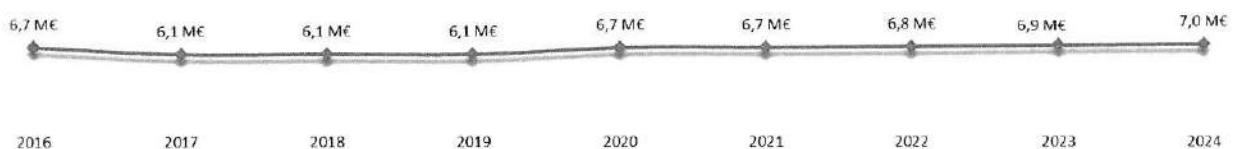
A) La dette.

Le stock de dette reste stabilisé à 7 M€,

Pour mémoire, l'encours de dette de 6.818 M€ au 1^{er} janvier 2022 sera maintenu sensiblement au même niveau : 6.968 M€ au 1^{er} janvier 2023, avec la mise en place d'un emprunt d'1 M€ en début d'année.

Le remboursement en capital est estimé à 950 000 €
170 000 € sont provisionnés pour intérêts de la dette.

Evolution de notre stock de dette sur les dernières années :



L'ETAT DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLE	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES						
2	2008	TRAVAUX DE VOIRIE-ACQUISITION BATIMENT LONGUEVILLE	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	39 398,23	666,11	39 398,23	40 064,34	A1	
3	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	100 685,17	1 393,20	30 439,28	31 832,48	A1	
4	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	144 593,29	3 405,03	43 175,65	46 580,68	A1	
5	2010	INVESTISSEMENTS 2009	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	378 947,85	15 650,55	126 315,94	141 966,49	A1	
7	2007	INVESTISSEMENTS 2007	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	20	190 625,00	7 490,15	37 500,00	44 990,15	A1	
8	2013	INVESTISSEMENTS 2013	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	575 000,00	17 200,00	100 000,00	117 200,00	A1	
10	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE	CAISSE D'EPARGNE	15	26 702,91	1 188,28	4 450,49	5 638,77	A1	
12	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE	CAISSE D'EPARGNE	17	318 750,00	12 918,76	37 500,00	50 418,76	A1	
13	2014	INVESTISSEMENTS 2014	CAISSE FRANCAISE DE FINI LOCAL	15	449 999,89	12 155,00	66 666,68	78 821,68	A1	
14	2017	INVESTISSEMENTS 2017	CAISSE D'EPARGNE	15	466 666,60	5 569,67	46 666,68	52 236,35	A1	
15	2018	INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	15	513 333,28	7 090,42	46 666,68	53 757,10	A1	
16	2019	INVESTISSEMENTS 2019	CAISSE D'EPARGNE	15	1 096 666,71	6 370,00	93 333,32	99 703,32	A1	
17	2020	INVESTISSEMENTS 2020	CAISSE D'EPARGNE	15	750 000,00	9 675,76	60 000,00	69 675,76	A1	
18	2021	INVESTISSEMENTS 2021	C.R.C.A.	15	933 333,32	5 086,29	66 666,68	71 752,97	A1	
19	2022	INVESTISSEMENTS 2022	CAISSE D'EPARGNE	15	983 333,33	21 466,67	66 666,68	88 133,35	A1	
TOTAL GENERAL					6 948 035,58	163 714,78	932 112,99	1 095 827,77		

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2023

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	6 973
Nombre d'emprunts	17
Taux actuariel	1,95 %
Durée résiduelle	10 ans 02 mois
Duration résiduelle	05 ans 01 mois
Vie moyenne résiduelle	05 ans 02 mois

	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--	---------	---	------------------

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-----------------	---------	---	------------------

Classiques	6 972 670,30	100,00	17
------------	--------------	--------	----

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-------------	---------	---	------------------

Mensuelle	190 625,00	2,73	1
Trimestrielle	6 376 394,54	91,45	14
Annuelle	405 650,76	5,82	2

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--------------	---------	---	------------------

TAUX FIXE	6 972 670,30	100,00	17
-----------	--------------	--------	----

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
---------	---------	---	------------------

Groupe Caisse d'Epargne	4 155 452,83	59,60	7
Dexia Crédit Local	1 883 884,15	27,02	8
Groupe Crédit Agricole	933 333,32	13,39	1

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
----------------------	---------	---	------------------

inférieure à 2 ans	44 032,95	0,63	2
de 2 à 5 ans	624 226,31	8,95	3
de 5 à 10 ans	2 027 744,40	29,08	6
de 10 à 15 ans	4 276 666,64	61,33	6

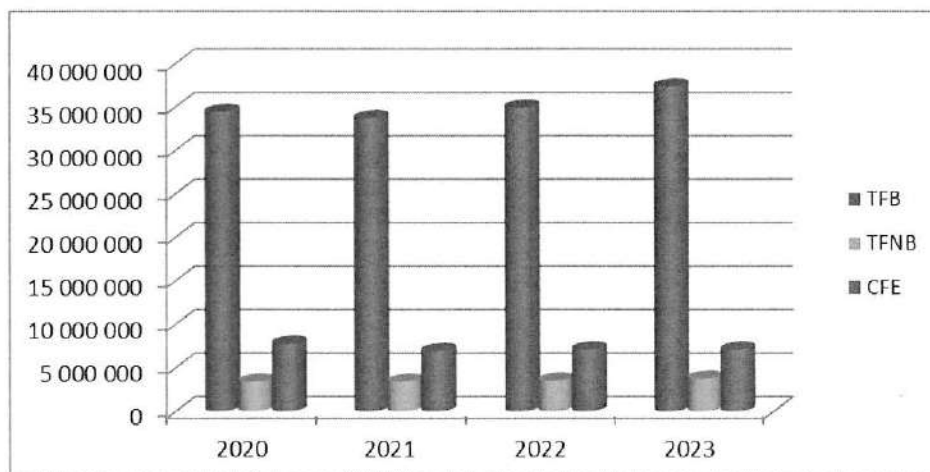
B) La fiscalité.

Projet de loi de finances 2023 et 49.3

Pour faire adopter le Projet de loi de finances 2023 sans vote, la Première ministre Elisabeth Borne a employé le fameux 49.3. Cela signifie que l'année prochaine, la révision des valeurs locatives (qui, rappelons-le, sert de base de calcul pour la taxe foncière) ne sera pas plafonnée. Les personnes déjà propriétaires de leur bien mais aussi les propriétaires-bailleurs et futurs propriétaires sont concernés par cette décision. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore investi dans l'immobilier, le montant de la taxe foncière va devoir être pris en compte dans le calcul du budget qu'ils consacrent à leur projet.

La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de 2 978 136 € pour les taxes foncières et la CFE. Une estimation de + 7% a été anticipée pour les recettes liées à la fiscalité directe en raison de la révision des bases du foncier. Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

Evolution des bases :

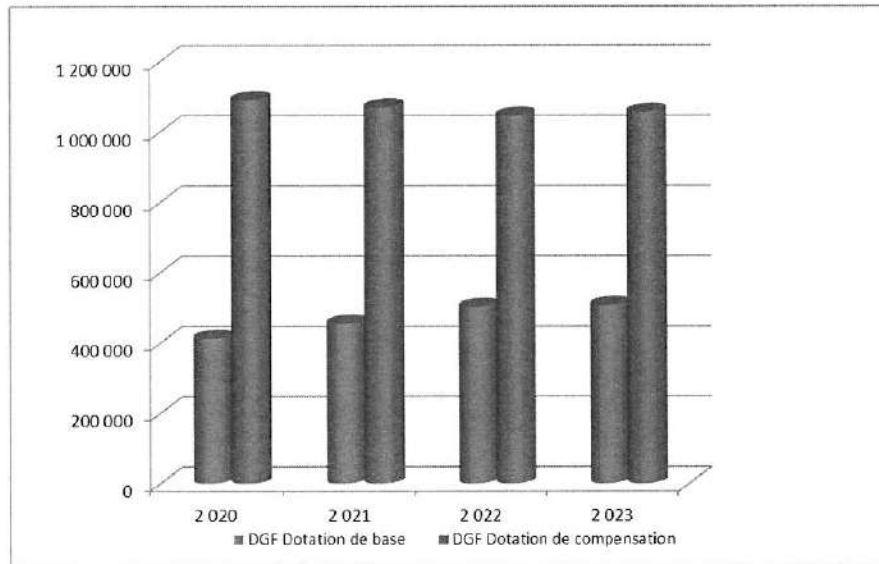


La suppression de la TH des intercommunalités est compensée par une quote-part de la TVA : reconduction de 3 617 926 € (fraction de TVA nationale).

- 1.141 M€ CVAE
- 0.372 M€ TASCOT
- 0.338 M€ FPIC
- 0.191 M€ IFR

Une augmentation de **+ 1% de la DGF** sera proposée en prévision du BR, et une **reconduction des autres dotations et compensations** sera proposée en attendant les notifications.

- 0.494 M€ Compensation et exonération de fiscalité ...
- 1.565 M€ DGF



- Une demande d'acompte du filet sécurité inflation effectuée, en attente de validation de la DDFIP, conformément au décret 2022-1314 du 13 octobre 2022 pris en application de l'article 14 de la loi 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022. (Montant estimé sur les dépenses 2022 : 542 176 €)

Amendements – nouveaux articles

ADOPTÉ

En 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale (49.3)

Filet de sécurité

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

La période inflationniste se prolonge en 2023 et donne lieu à un amendement créant un nouveau dispositif d'aide aux collectivités.

Cette dotation concerne les communes et leurs groupements, les départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon, les régions et les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- une épargne brute 2023 en baisse de plus de 25 % par rapport à 2022
- une augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023 supérieure à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023
- pour les communes : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique
- pour les EPCI à fiscalité propre : le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI à fiscalité propre de même catégorie juridique
- pour les départements : le potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant au niveau national

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 60 % de celle des recettes réelles de fonctionnement.

19 octobre

PARTIE 4 : Le personnel

A) Le budget ressources humaines

Le budget ressources humaines est estimé à 3 672 460 €, mais est à ramener à 3 496 826 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Sont intégrés :

- le recrutement de 2 médecins et d'une infirmière coordinatrice sur une année pleine
- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires
- la consolidation des avancements de grades et échelons 2022
- les avancements d'échelons 2023
- la prévision des avancements de grades 2023
- La revalorisation de l'indice 100 de 3,5 %.
- L'augmentation des charges patronales découlant des augmentations listées ci-dessus

La répartition des dépenses de personnel 2021 / 2022

	2021	2022*
Traitement indiciaire	1 199 120,49	1 553 288,36
Bonification indiciaire	10 729,15	12 119,98
Supplément familial	12 076,80	16 492,28
Régime indemnitaire	374 401,23	492 225,57
dont heures supplémentaires	81 989,12	97 766,85
Avantage en nature véhicule	0	0
Avantage en nature logement	0	0
Chèque déjeuners part salariale	17 127,00	24 555,00
Charges patronales	593 791,79	801 190,03
TOTAL	2 207 246,46	2 899 891,22

(*base de calcul : de décembre 2021 à novembre 2022 en raison de la date de présentation du ROB le 16/12/2022)

La Durée effective de travail au 1er janvier 2023

1607 heures

Année 2022

Temps complet : 42 agents

15 hommes (35,71 %)

27 femmes (64,29 %)

Temps non complet : 59 agents

20 hommes (33,90 %)

39 femmes (66,10 %)

Année 2021 – pour mémoire

Temps complet : 40 agents

15 hommes (37,50 %)

25 femmes (62,50 %)

Temps non complet : 59 agents

23 hommes (38,98 %)

36 femmes (61,02 %)

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
 Reçu en préfecture le 21/12/2022
 Affiché le **22 DEC. 2022**
 ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

B) L'état du personnel au 31 décembre 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
- directeur général des services		1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- Attaché Principal	A	2	2	1
- Attaché	A	6	3	1
- Rédacteur principal 1ère classe	B	5	4	2
- Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	0	
- Rédacteur	B	6	0	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	C	3	2	1
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	C	6	4	
- Adjoint administratif	C	10	6	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur hors classe	A	1	1	
- Ingénieur principal	A	1	0	
- Ingénieur	A	1	0	
- Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	
- Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	
- Technicien	B	1	0	
- Agent de maîtrise	C	1	0	
- Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	1	
- Adjoint technique	C	28	11	6
- Adjoint technique saisonnier	C	1	0	
SECTEUR SOCIAL (3)				
Néant				
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin de 2ème classe	A	3	0	
- Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	
- Educateur de jeunes enfants	A	2	1	
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	2	1	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)				
Néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Educateur des APS ppal de 1ère classe	B	1	1	
- Educateur des APS ppal de 2ème classe	B	3	0	
- Educateur des APS	B	13	5	1

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

- Educateur des APS saisonnier	B	9		
- Opérateur des APS qualifié	C	1	0	
- Opérateur des APS	C	5	2	
- Opérateur des APS saisonnier	C	2	0	
SECTEUR CULTUREL (7)				
- Directeur enseignement artistique 2e cat	A	1	0	
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	B	4	3	3
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	B	19	19	19
- Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	1	1	
SECTEUR ANIMATION (8)				
- Animateur principal 2è classe	B	1	1	
- Animateur	B	2	1	
- Adjoint anim. Ppal 2ème classe	C	1	0	
- Adjoint animation	C	67	27	24
- Adjoint animation saisonnier	C	60	0	
- Adjoint animation temporaire	C	2	0	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
Néant				
POLICE MUNICIPALE (10)				
Néant				
EMPLOIS NON CITÉS (11)				
Non titulaire hors filière (apprentis - CUI)		7	4	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		286.00	101.00	59.00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à l'article R2313-3 du CGFP.

(2) Catégories : A, B ou C

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 ÉTAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2022**

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	A	MS	IB	
- CUI - PEC (0)	Droit privé	ADM		Droit privé
- Apprenti (4)	Droit privé	COM		Droit privé
TOTAL (4)				

(1) CATEGORIES : A, B et C

Administratif (dont emplois de l'article L343-1 du CGFP)

(2) SECTEUR : ADM
 COM :
 MS :

Communication
 Médico-social

(3) RÉMUNÉRATION :

référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts

(4) CONTRAT :

Motif du contrat (articles L332-8, L332-14 et L332-14 du CGFP)

L332-8-1 : *Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires*

L332-8-2 : *pour les besoins du service sans possibilité de recruter un fonctionnaire*

L332-13 : *remplacement d'agent*

L332-14: *vacance temporaire*

La structure des effectifs au 31 décembre 2022

Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Par catégorie									
emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	3	1	0	1	0	1	0	1	7
B	3	5	0	1	2	1	16	8	36
C	1	9	0	3	5	7	4	25	54
HC	0	0	0	0	1	3	0	0	4
TOTAL Catégorie	7	15	0	5	8	12	20	34	101
Par catégorie et par filière									
Catégorie A									
emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrative	2	0	0	1	0	1	0	1	5
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	3	1	0	1	0	1	0	1	7
Catégorie B									
Administrative	0	2	0	1	0	0	0	1	4
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Culturelle	0	0	0	0	0	0	15	7	22
Animation	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Médico-social	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Sportive	2	0	0	0	2	1	1	0	6
TOTAL	3	5	0	1	2	1	16	8	36
Catégorie C									
Administrative	0	7	0	2	0	3	0	0	12
Technique	1	0	0	1	3	2	0	5	12
Animation	0	1	0	0	0	2	4	20	27
Sportive	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Culturelle	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	1	9	0	3	5	7	4	25	54
TOTAL Catégorie et filière	7	15	0	5	7	9	20	37	97
Hors catégorie et filière									
Hors catégorie et filière (Apprentis et CUI)	0	0	0	0	1	3	0	0	4

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Affiché le 22 DEC, 2022
ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

TOTAL	0	0	0	0	1				
TOTAL GENERAL	7	15	0	5	8	12	20	34	101

L'évolution des effectifs

Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Par catégorie									
emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	3	2	0	0	0	1	0	0	6
B	2	3	1	2	2	2	18	6	36
C	2	8	0	3	5	6	4	25	53
HC	0	0	0	0	1	3	0	0	4
TOTAL Catégorie	7	13	1	5	8	12	22	31	99
Par catégorie et par filière Catégorie A									
emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrative	2	1	0	0	0	1	0	0	4
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	3	2	0	0	0	1	0	0	6
Catégorie B									
Administrative	0	2	0	1	0	0	0	0	3
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Culturelle	0	0	0	1	0	0	14	6	21
Animation	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Sportive	1	0	1	0	2	2	4	0	10
TOTAL	2	3	1	2	2	2	18	6	36
Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie C									
Administrative	1	4	0	2	0	3	0	0	10
Technique	1	0	0	1	2	2	1	5	12
Animation	0	3	0	0	0	1	2	18	24
Sportive	0	0	0	0	3	0	1	2	6
Sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	2	8	0	3	5	6	4	25	53
Hors catégorie et filière									
Hors catégorie et filière (Apprentis)	0	0	0	0	1	3	0	0	4
TOTAL	0	0	0	0	1	3	0	0	4
TOTAL Catégorie et filière	7	13	1	5	8	12	22	31	99

GRADES OU EMPLOIS (1)	Effectifs pourvus au 31/12/2021	Effectifs pourvus au 31/12/2022	
- directeur général des services			
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)			
- Attaché Principal	1	2	+1 cumul emploi
- Attaché	3	3	+1 nomination promo interne
- Rédacteur principal 1ère classe	3	4	+1 cumul emploi
- Rédacteur Principal 2ème classe	0	0	
- Rédacteur	0	0	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	2	2	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	2	4	+1 avancement grade +1 recrutement
- Adjoint administratif	6	6	1 nomination stagiaire
SECTEUR TECHNIQUE (2)			
- Ingénieur hors classe	1	1	
- Ingénieur principal	0	0	
- Ingénieur	0	0	
- Technicien principal de 1ère classe	1	1	
- Technicien principal de 2ème classe	0	0	
- Technicien	0	0	
- Agent de maîtrise	0	0	
- Adjoint technique ppal de 2ème classe	1	1	
- Adjoint technique	11	11	
- Adjoint technique saisonnier	0	0	
- Adjoint technique vacataire	0	0	
SECTEUR SOCIAL (3)			
Néant	0	0	
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)			
- Médecin de 2ème classe	0	0	
- Infirmier en soins généraux de cl normale	0	0	
- Educateur de jeunes enfants	1	1	
- Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	1	1	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)			
Néant	0	0	
SECTEUR SPORTIF (6)			
- Educateur des APS principal de 1ère classe	0	1	+1 recrutement
- Educateur des APS principal de 2ème classe	1	0	-1 départ
- Educateur des APS	9	5	Changement statut - vacataires
- Educateur des APS saisonnier	0	0	
- Educateur des APS vacataire	0	0	
- Opérateur des APS qualifié	0	0	
- Opérateur des APS	5	2	Changement statut - vacataires
- Opérateur des APS saisonnier	1	1	
- Opérateur des APS vacataire	0	0	
SECTEUR CULTUREL (7)			
- Directeur enseignement artistique 2e cat	0	0	
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	1	3	+1 recrutement et 1 changement grade
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	20	19	-1 Changement grade
- Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	0	0	+1 recrutement
SECTEUR ANIMATION (8)			
- Animateur principal 2ème classe	0	1	Nomination concours
- Animateur	1	1	
- Adjoint anim. Ppal 2ème classe	0	0	
- Adjoint animation	24	27	+ 3 recrutement remplaçants
- Adjoint animation saisonnier	0	0	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_67_2022-DE

- Adjoint animation temporaire	0	0	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)			
Néant	0	0	

POLICE MUNICIPALE (10)			
Néant	0	0	
EMPLOIS NON CITÉS (11)			
Hors filière (voir détail ci-dessous)	4	4	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	98.00	101.00	

EMPLOIS NON CITÉS (emplois pourvus)			
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	0	0	
- CUI - PEC (0)	0	0	
- Apprenti (4)	4	4	
TOTAL (4)			
total hors filière 4 agents			

PARTIE 4 : Les grandes compétences

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE TOURISME

A) Le développement économique : 574 113 € (324 730 € de recettes)

Afin de développer la formation et l'insertion, la Communauté de communes :

- Verse une contribution à La **Mission Locale** : 60 000 €.
- Contribue à Initiative 77 dans le cadre des **chantiers d'insertion** : **42 100 €**, dont l'objectif est la réinsertion de jeunes et d'adultes qui effectuent de la restauration de petit patrimoine.
- Participe à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un montant de 9 500€.
- Participe à Initiative Melun Val de Seine pour 12 500 €.
- Verse une contribution au **Syndicat Seine et Marne Numérique** : 36 000€, pour la Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

Elle entretient également ses zones d'activité :

- Zone de la Noëlle de Beton-Bazoches
Encaissement de la Redevance antenne relais : 4 600 €
- Zone d'activités de Chenoise
- Zone d'activités de Longueville
- Zones d'activités de Poigny
- Parc d'activités du Provinois
- Parc du Durteint
- Plaine d'activités de Villiers Saint Georges

Ainsi que ses locaux commerciaux qui sont loués afin de participer au développement de l'activité commerciale sur le territoire:

- Immeuble de locaux commerciaux P2R à Provins
- Encaissements 77 400 € de loyers + 10 100 € de charges
- Immeuble de locaux commerciaux Parc du Durteint à Provins
- Encaissements 102 000 € de loyers + 52 000 € de charges
- Auberge de Chenoise
Encaissements 9 000 € de loyers + 2 930 € de charges

Il convient de budgéter également les taxes foncières (75 600 €) et les taxes sur les bureaux (9 000 €), charges qui sont ensuite refacturées aux locataires.

B) Le Tourisme : 274 695 €

La Communauté de communes s'appuie sur l'opérateur PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Morin pour le développement du tourisme territorial. A cet effet, elle contribue à financer des actions de communication, de promotion et des projets (randonnées, vélos électriques) dans le cadre notamment de conventions (technique et tripartite avec les deux autres Communauté de communes Bassée-Montois et des Deux Morin).

274 695 € y seront consacrés cette année, dont :

- 54 000 € pour la **communication**,
- 90 000 € sont prévus dans le cadre du reversement de la **taxe de séjour** à l'Office du Tourisme, ainsi que 25 000€ de taxes additionnelles sur les encaissements de cette taxe : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département,
110 000 € d'encaissements de Taxe de séjour sont prévus
- 63 400 € sont prévus en subvention à l'**Office du Tourisme** calculés au prorata des 3 CC dont :
 - 35 000 € pour l'accompagnement financier temporaire lié au remboursement du PGE.
 - 14 000 € pour le portage des actions de promotion, communication et projets,
 - 14 400 € d'assistance technique pour l'Office du Tourisme
- 3 200 € pour l'opération Œufs de Pâques en lien avec les communes.
- L'Office du Tourisme,
Encaissements 10 100 € de loyers (point Info de la Maison de l'Artisanat et logement OT)

TRANSPORTS / MOBILITES**Un budget estimé à 534 800 €**

- **Le service de transport à la demande BALADE** est budgété à hauteur de 130 000 € (trajets des communes vers Provins et retour de Provins vers les communes) jusqu'en août, date de la labellisation
Financement à hauteur de 45 000 € par Ile de France Mobilités, 42 500 € par le Département.

- **La navette touristique** est budgétée à hauteur de 22 000 € : l'Office du Tourisme Intercommunautaire propose aux touristes une navette au départ de la gare SNCF incluant des arrêts en centre-ville et en Ville Haute.

- Le **CT3** est prévu pour 205 000 €.

Pour mémoire les lignes :

Ligne 1 : Provins-Villiers Saint Georges-Saint-Martin-du-Boschet

Ligne 3 : Provins-La Ferté Gaucher-Coulommiers

Ligne 5 : Jouy le Châtel-Nangis

Ligne 6 : Montereau-Champagne sur Seine-Nangis

Ligne 7 : Provins-Montereau via Donnemarie-Dontilly

Ligne 8 : Donnemarie-Dontilly-Nangis

Ligne 9 : PROBUS

Ligne 11 : Nogent-sur-Seine-Provins

Ligne 12 : Provins-Sourdun

Ligne 13 : Bray sur Seine-Chessy (RER)

Ligne 14 : Montceaux-les-Provins-Tournan (Gare RER)

Ligne 16 : Donnemarie-Dontilly (collège)-Donnemarie-Dontilly

Ligne 46 : Nangis-Provins

Ligne 51 : Nangis-Nangis

- 56 400 € d'**études** ont été inscrits pour le schéma directeur des mobilités
Cette étude est financée au titre du CPER à hauteur de 32 900 € pour les liaisons douces.
- 21 400 € pour **l'aide au financement** des transports pour les trajets piscine, patinoire (50%) et cinéma (2/3).
40 000 € sont prévus pour l'encaissement du touché de quai
- Les parkings-relais et les parkings de gare : 100 000 € de redevance à payer à Gares et connexions ont été inscrits

A) Le Développement Durable : 106 000 €**1. Finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : 2 000€**

La mission d'accompagnement de VIZEA doit être soldée en 2022.

- Enjeu : complément d'étude à prévoir pour la reprise technique du dossier suite à l'avis rendu par la MRAe.

2. Enveloppe pour l'animation du PCAET : 2 500€

L'année 2023 est celle de la validation définitive du PCAET par le conseil suite à la consultation réglementaire des services de l'Etat et de la Région.

L'animation du PCAET par la Communauté de communes nécessite de prévoir une enveloppe dédiée pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions. (événementiel, visites terrain...).

- Enjeu fort : Animation du PCAET/mobilisation des acteurs/suivi des actions.

3. Rénovation énergétique du bâti (SURE) : Fonctionnement de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique (SURE-année 3) : 45 000€

Informers les propriétaires de logements individuels ou collectifs, les accompagner dans le montage de leurs dossiers de travaux de rénovation.

- Enjeu : Très fort.
Répondre à la forte demande locale.
Accélérer la rénovation des logements individuels pour diminuer les consommations dans un contexte de crise énergétique croissante.

NB : la CC Provinois finance 38% du poste de conseiller info NRJ.

4. Programme SARE : 48 500€

- Enjeu : financement de la PTRE.

Neutre budgétairement : la charge est compensée par des recettes équivalentes en fonctionnement versées par le département.

La Communautés de communes sert d'intermédiaire pour le reversement des fonds à SEME.

5. Fond d'Appui aux Initiatives en matière de Transition Ecologique (FAITES) : 4 000€

Comme en 2022, la Communauté de communes appuiera financièrement les projets scolaires et associatifs qui épousent les objectifs du PCAET.

Troisième année de mise en œuvre du dispositif.

- Enjeu fort : Accompagner/favoriser les projets réalisés avec les plus jeunes.
Enveloppe ajustée en 2023 pour tenir compte du volume de projets déposés sur une année.

6. MISE EN OEUVRE DES ACTIONS INSCRITES AU PCAET- ANNEE 1

Première vague de Diagnostics de Performance Energétique (DPE) à réaliser sur deux bâtiments communautaires - cadre PCAET: 4 000€

Action du PCAET (AXE 5) - volet audit énergétique du patrimoine communautaire

- Enjeux forts :
 - estimer la consommation en énergie du patrimoine communautaire
 - Obligation réglementaire par ailleurs

B) Le cycle de l'eau : 155 000 €

Pour la GeMAPI, l'enjeu réside dans le financement de la compétence transférée à la CC Provinois à compter de 2024 car la programmation des actions sur chaque bassin augure une augmentation sensible des contributions à attendre.

En 2023, les contributions seront stables pour un budget de 155 000€.

Rappel : la compétence GeMAPI c'est :

- Aménagement et entretien des cours d'eau
- Défense contre les inondations/Protection et restauration des écosystèmes aquatiques.

3 bassins versants (découpage hydrographique) avec pour chaque bassin, un syndicat mixte pour gérer la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMAPI) et la mise en œuvre ldu Schéma de Gestion des Eaux :

- Yerres : le SyAGE
- 2 Morin : le SMAGE
- Bassée-Voulzie : le SMBVA

Cette compétence consiste en

- l'aménagement et l'entretien des cours d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des eco-systèmes aquatiques.

Sont prévues les contributions à verser pour la GEMAPI aux SMAGE, SYAGE, SMBVA et SDDEA

C) La Lutte contre les frelons asiatiques :

Une brigade de 8 agents, formés et équipés pour mener des interventions, gratuites, contre les nids de frelons asiatiques chez les habitants du territoire.
121 interventions en 2022.

LE SPORT / LA SANTE**A) La santé : 93 600 €**

Il comprend essentiellement :

- ❖ Les maisons de santé et l'encaissement des loyers :
 - La Maison de santé de Chenoise
Encaissements 7 100 € de loyers + 4 000 € de charges
 - La MSU de Provins
Encaissements 7 100 € de loyers + 3 000 € de charges
 - La maison de santé pluridisciplinaire de Villiers Saint Georges,
Encaissements 8 000 € de loyers + 3 000 € de charges
 - La maison de santé de Sourdun,
Encaissements 6 350 € de loyers + 1 900 € de charges

- ❖ La création **du centre de santé du Provinois**, Place Honoré de Balzac à Provins : 71 300 € de fonctionnement hors masse salariale.
Encaissements des produits des consultations : 242 000 € (sur la base de 120 consultations à 25€ par médecin et par semaine) et 65 340 € de subvention de l'ARS (27% du Chiffres d'Affaires)

B) Le CAP, Centre Aquatique du Provinois : 1 189 100 €

- 25 000 € pour les associations de natation
- 30 000 € sont prévus pour le paiement des taxes foncières
- 20 000 € pour le L3 du BEA
- 964 000 € pour le P1 et P2 avec Dalkia
- 150 100 € pour le fonctionnement administratif et technique du CAP

455 000 € de participations des usagers, et une valorisation des créneaux accordés gratuitement :

- 112 000 € des écoles primaires
- 35 200 € pour les ALSH
- 11 800 € pour les associations aquatiques

A) La Lecture publique : 13 055 €

En 2023, la Communauté de Communes commence les premiers investissements du projet CDI-Médiathèque de Villiers -Saint-Georges avec des demandes de subventions DRAC/REGION.

10 000 € d'actions culturelles axées sur le PCSES de Villiers à mettre en place sur 2023, et 3 055 € de fournitures spécifiques.

Financement du Département : 10 000 €

B) La politique culturelle : 66 050 €

- ❖ 5 000 € de participations sont prévus dans le cadre du partenariat avec Act'ART

- ❖ 51 050 € de subventions à vocation culturelle, dont la généralisation de l'Harmonie à l'école dans 30 écoles élémentaires du territoire (123 classes potentiellement bénéficiaires), pour un montant de 4 000 € net.

Participation des communes à l'Harmonie à l'école : 6 000 €

- ❖ Le cinéma : 10 000€ de subvention de fonctionnement qui couvre l'organisation du festival du cinéma à destination des écoles du territoire, ainsi qu'une réduction sur l'entrée unitaire pour les habitants de la Communauté de communes.

Pour la partie bâtementaire, La Communauté de Communes perçoit un loyer correspondant à 7% du chiffre d'affaires de l'exploitant : 20 000 € sont prévus pour l'année 2023 + 8 400 € de charges

C) Le Conservatoire du Proinois

16 800 € (hors masse salariale) sont prévus pour le fonctionnement du Conservatoire où 270 élèves sont inscrits en moyenne par an.

140 000 € d'utilisation des locaux sont prévus.

49 000 € de participations du Département sont attendues, et 102 555 € des élèves.

A) L'accueil de la petite enfance : le Relais Parents Enfants, RPE

Le RPE de la Communauté de communes propose des ateliers sur tout le territoire aux assistantes maternelles pour 16 299 € cette année.

Bannost Villegagnon est venue compléter la liste des communes accueillantes fin 2022 et le rythme a repris après 2 années fortement perturbées par les protocoles Covid : Les antennes itinérantes organisent 4 ateliers par semaine, l'antenne de Provins en organise 2 par semaine.

Sur 185 assistants maternels agréés en 2021, 45 ont participé à au moins un atelier et 152 ont bénéficié du RPE.

6 conférences professionnelles et 3 réunions/ateliers (yoga, tabliers narratifs, partage d'idées) ont été organisées en 2021.

Conformément au nouveau référentiel, 3 sessions de formation continue ont été proposées aux professionnelles et des séances d'analyse de la pratique seront mises en place en 2023.

132 079 € de participations de la CAF sont attendues.

B) Les Accueils des Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

152 400 €, pour le fonctionnement et l'accueil des enfants sur les centres suivants :

- Longueville et Chenoise
- Sports Loisirs Vacances
- Les Hauts de Provins
- Champbenoist
- Jouy le Chatel
- Beton-Bazoches
- Villiers Saint Georges

Après une baisse d'activité en 2020 due à la crise sanitaire Covid, une année 2021 revenue à la normale, l'année 2022 marque une fréquentation jamais atteinte.

Les mercredis : Les enfants présents sont en moyenne 181 par mercredi ;

- La plus petite structure (2 animateurs) : Champbenoist,
- Les plus importantes : HDP (70 enfants en moyenne), Chenoise (40 en moyenne) puis Beton (20 enfants)
- Villiers-Saint-Georges, Jouy Le Châtel et Longueville accueillent 18, 15 et 12 enfants en moyenne

261 enfants sont accueillis en moyenne par jour pendant les petites vacances jusqu'à la Toussaint, et 302 en moyenne par jour l'été.

212 952 € de participations de la CAF sont attendues, et 250 176 € des familles.

C) Le Service de portage de repas à domicile

La Communauté de Communes propose depuis le 1^{er} septembre 2015 un service de portage de repas à domicile.

Le budget annuel est de 215 004 €, ce qui correspond à 1 866 repas livrés en moyenne par mois (9.43 € le repas) à 75 bénéficiaires sur le territoire de la CC du Provinois.

Chaque repas est facturé 10.45 €, la recette est estimée à 235 410 €.

D) La gendarmerie de Villiers-Saint-Georges

Encaissements de 77 400 € de loyers.

E) Le Logement

- 12 500 € sont prévus pour le paiement de la cotisation au Fond Solidarité Logement au titre des 39 communes.
- 96 000 € d'études en vue de la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
Financements 50% ANAH et 25% EPFIF, soit un reste à charge de 36 000 €

LES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS POUR LES COMPETENCES EXTERNALISEES

- Le **SMEP**, (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois). Les vocations de ce syndicat sont les suivantes :
 - ❖ Suivi et révision du Schéma Directeur du nouveau canton de Provins (Provins, Villiers Saint Georges, Bray sur Seine et Donnemarie-Dontilly), soumis désormais au régime juridique des Schémas de cohérence Territoriale (S.Co.T) en application de la loi S.R.U.
 - ❖ En charge d'études connexes sur son territoire, après avis du comité.
 - ❖ Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 32 places (qui regroupe les deux aires d'accueil inscrites au Schéma Départemental, prévues initialement dans le Canton de Donnemarie-Dontilly et dans le Canton de Provins).
 - ❖ Pour mémoire, évolution du montant de la cotisation par habitant :
 - 2015 et 2016 : 2.50 €
 - 2017 et 2018 : 4 €
 - Depuis 2019 : 5 €

La cotisation a été augmentée en 2017 du fait de la mise en place d'un 2^{ème} emprunt pour la construction de l'aire d'accueil, du versement de la subvention au DSP et d'une insuffisance de l'excédent qui permettait jusque-là de maintenir les cotisations.

Concernant l'augmentation de 2019, elle est due à

- Une augmentation des dépenses : La modification du mode de gestion de l'aire d'accueil (DSP à prestation de service)
- Une diminution des recettes : La modification du mode de calcul de l'ALT2 (Aide au Logement Temporaire 2) de la CAF qui a baissé la part fixe en fonction du taux d'occupation, et augmenté la part variable

Le montant de la participation devrait être stable, aux alentours de 5 € par habitant suite à la mise en place du S.C.O.T, soit environ 179 500 € pour 2023.

- **La contribution OM** : 5.450 M€ sont prévus (et 5.443 M€ en recettes)

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » se traduit par les adhésions de la Communauté

- ❖ au S.M.E.T.O.M pour 39 communes,
- ❖ à COLVATRI 77 pour Saint Martin du Boschet

LES REVERSEMENTS DE FISCALITE (atténuations de produits)

- 4 391 748.73 € d'**Attributions de Compensation** à reverser aux communes (et 4 588.80 € à percevoir, en recettes)
- 895 150 € de **FNGIR**

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Budget estimé à 243 000 €

Il s'agit de la mise à disposition des locaux, téléphonie, internet, fournitures, abonnements, locations ...

Partie 5 : Les budgets annexes

A) Le Budget Annexe du SPANC

Le SPANC est un service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif pour garantir leur bon fonctionnement, assurer leur pérennité, protéger la santé et l'environnement contre les pollutions diffuses.

Les différents contrôles effectués par le SPANC :

1. **Contrôles pour vente** : Ce contrôle est effectué sur demande du propriétaire lors d'une vente immobilière. Conformément à l'article L. 1331-11 du Code de la Santé Publique, le vendeur d'une habitation située dans un secteur d'ANC a l'obligation de justifier de l'état de son installation. C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.
2. **Contrôles de bon fonctionnement** : Ce contrôle est effectué selon une périodicité de 10 ans (à partir du dernier contrôle).
3. **Contrôles de conception** : L'objectif est de vérifier la conformité du projet relative au respect de l'environnement, des prescriptions techniques réglementaires et à la bonne implantation de la filière d'ANC.
4. **Contrôles de réalisation** : Il s'agit de contrôler la bonne exécution des travaux, la conformité de l'installation vis-à-vis de l'avis de la réglementation et de la conception.

	VEOLIA	CCDP
Coût contrôles pour ventes et de bon fonctionnement,	110.00 HT	154.55 HT
Coût contrôles pour conception	96.00 HT	109.09 HT
Coût contrôles pour réalisation	110.00 HT	109.09 HT

L'exercice 2023 devra prendre en compte en dépenses, **la poursuite de la campagne des contrôles** pour 83 960 € :

- 600 contrôles de ventes et de bon fonctionnement,
- 60 contrôles de conception / réalisation
- 40 contrôles de réalisation

106 819 € en recettes pour les facturations aux usagers aux tarifs suivants :

- 170 € le contrôle périodique et cession
- 120 € le contrôle de conception / réalisation

Des crédits seront également prévus pour d'éventuelles admissions en non-valeur.

B) Le Budget Annexe du LOTISSEMENT



Ce budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.

C'est un budget M57 en comptabilité de stock.

Pour mémoire,

- o Zone d'activités de Longueville dite « Les cas rouges »
- o Zones d'activités de Poigny, dites de la petite et grande Prairie

Un prêt est remboursé sur ce budget (fin 2023)

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	ENCOURS AU 01/01/2023	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	Score GISSLER
1	2008	CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	15	4 634,72	78,74	464,72	4 713,72	A1
TOTAL GENERAL				4 634,72	78,74	464,72	4 713,72	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_69_2022-DE

grandparis
aménagement



**Compte-rendu annuel
à la collectivité locale
Communauté de Communes
du Provinois - Provins
ZAC du Provinois
(exercice 2021)
Juin 2022**

Ce document est réalisé dans le cadre de la convention de concession d'aménagement et le respect des dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et de l'article L. 1523.2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il vise à vous donner toutes informations pour suivre et gérer l'évolution de ce projet.

Ce compte-rendu d'activité 2021 permet d'établir :

- Un état d'avancement du projet au 31 décembre 2021,
- Un avancement des acquisitions et des cessions au 31 décembre 2021,
- Les perspectives opérationnelles pour l'année 2022.

Documents associés à cette note :

1. Bilan prévisionnel actualisé comprenant :
 - a. Etat des dépenses et des recettes arrêtés au 31 décembre 2021
 - b. Estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
2. Tableau de programmation et de commercialisation au 31 décembre 2021

SOMMAIRE

1. Présentation de l'opération	4
1.1 Situation administrative et contractuelle	4
1.2 Rappel : les principaux enjeux	5
1.3 Le programme de la ZAC (dossier de réalisation)	5
1.4 L'équipe externe	5
2. Avancement de l'opération au 31 décembre 2021	6
2.1 Administratif et juridique (hors procédure d'expropriation)	6
2.2 Acquisitions foncières	6
2.3 Projet urbain	6
2.4 Commercialisation et projets de construction en 2021	6
2.5 Réalisation de travaux d'espaces publics en 2021	9
3. Réalisation des dépenses au 31 décembre 2021	10
3.1 Acquisitions (A) : 810 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)	10
3.2 Etudes (B) : 67 K€ HT de dépenses prévisionnelles (72 K€ HT inscrits au CRACL 2020)	10
3.3 Travaux (C) : 3 205 K€ HT de dépenses prévisionnelles (2 466 K€ HT inscrits au CRACL 2020)	11
3.4 Communication et documentation (D) : 47 K€ HT de dépenses prévisionnelles (44 K€ au CRACL 2020)	11
3.5 Gestion foncière et immobilière (E) : 110 K€ HT de dépenses prévisionnelles (127 K€ HT inscrits au CRACL 2020)	12
3.6 Frais généraux externes (I) : 18 K€ HT de dépenses prévisionnelles (48 € HT au CRACL 2020)	12
3.7 Autres dépenses (L) : 1 140 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)	13
3.1.1 Frais internes (L41) : 850 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)	13
3.1.2 Frais financiers (L401) : 290 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)	13
4. Réalisation des recettes au 31 décembre 2021	14
4.1 Cessions (B) : 3 150 K€ HT de recettes prévisionnelles (2 424 K€ au CRACL 2020)	14
4.2 Subventions (D) : 2 225 K€ de recettes prévisionnelles (identique au CRACL 2020)	14
4.3 Produits divers (F) : 81 K€ HT de recettes prévisionnelles (79 k € HT au CRACL 2020)	15
5. Solde opérationnel au 31 décembre 2021	15
6. Situation financière	15
7. Planning : Prévisions 2022 et suivantes	15
7.1 Administratif et juridique (hors procédure d'expropriation)	15
8. Arbitrages et enjeux	16
9. Annexes	17
Annexe 1 : 2011032G – Provins – ZAC du Provinois – CRACL 2021 – Bilan	18
Annexe 2 : Provins – ZAC du Provinois – CRACL 2021 – Tableau de commercialisation	19

1. Présentation de l'opération

1.1 Situation administrative et contractuelle

06 octobre 2011	Délibération du Conseil Communautaire approuvant le dossier de création de la ZAC
06 octobre 2011	Délibération du Conseil Communautaire approuvant le choix de l'aménageur
16 décembre 2011	Signature du Traité de Concession d'Aménagement Durée : 8 ans. Echéance : 16 décembre 2019
17 décembre 2013	Acquisition des terrains
02 juin 2014	Décision préfectorale réf. F230/MISE2014/043 relative à la déclaration des aménagements pour la gestion des eaux pluviales de la ZAC
20 juin 2014	Délibération du Conseil Communautaire approuvant la modification du PLU
27 juin 2014	Délibération du Conseil Communautaire approuvant le dossier de réalisation
2 Janvier 2020	Signature de l'avenant n°1 prorogeant la durée de concession de 4 années
10 janvier 2024	Echéance du Traité de Concession d'Aménagement

Participation de la collectivité :

Communauté de Communes du Provinois : 2 225 000,00 € H.T.

Autre financeur éventuel :

0,00 H.T.

1.2 Rappel : les principaux enjeux

Par son étendue et sa localisation en entrée de ville, à proximité immédiate d'équipements publics structurants et en bordure de la RD619 qui constitue un axe de circulation important, le projet revêt une importance stratégique pour la Communauté de Communes et pour la Commune de Provins. Il doit permettre d'impulser un nouvel élan en matière de développement d'activités économiques articulant développement durable et qualité urbaine.

L'enjeu majeur du projet de la ZAC du Provinois est de renforcer et d'affirmer le potentiel économique de la Communauté de Communes du Provinois et de la Commune de Provins, tout en créant les conditions favorables à la création d'emplois.

1.3 Le programme de la ZAC (dossier de réalisation)

Superficie : 12 hectares / Surface cessible : 103 510 m² de terrain.

Compte tenu des cessions actées en 2020 et 2021 (Cf.2.4), la surface cessible restante au 31/12/2021 est de 69.221 m², correspondant au lot B3 (19.620 m²) et le lot C1/C2/C3/D1/D2 (49.601 m²), ce dernier lot étant sous promesse.

1.4 L'équipe externe

- Architecte Urbaniste : AP5 - M. Lemoine – notifié en 2013, Marché achevé – Commande engagée pour les missions restant à réaliser
- Paysagiste : OLM – notifié en 2013, Marché achevé – Commande engagée pour les missions restant à réaliser
- Bureau d'études techniques VRD : Y Ingénierie – notifié en 2013, Marché achevé – Commande engagée pour les missions restant à réaliser
- AMO Développement durable : TERA0 – marché achevé
- Géomètre : Cabinet ARPENTUDE Géomètre Expert – échéance à la fin du TCA
- Bureau d'études Pollution : TauW / Alliance Sud Expertise – marché achevé
- Bureau d'études Hydraulique : SEPIA – marché achevé
- Bureau d'études Géotechniques : ACCOTEC – marché achevé
- Notaire : Philippe Leroy, Jean Rebérat, Frédérique Brandon Notaires, Astrid Leroux – échéance à l'échéance du TCA

2. Avancement de l'opération au 31 décembre 2021

Cette partie expose les différentes procédures et actions réalisées au cours de l'exercice 2021, en termes d'études, de commercialisation, de conception et de travaux.

2.1 Administratif et juridique (hors procédure d'expropriation)

Pas d'action en 2021. L'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement a été signé par la CC le 23/12/2019, le prorogeant ainsi de 4 années, amenant l'échéance du TCA au 10 janvier 2024.

2.2 Acquisitions foncières

Pas d'action conduite en 2021. Tous les terrains sont maîtrisés depuis 2013.

2.3 Projet urbain

Le dossier PRO a été validé le 10 octobre 2014 par la Communauté de Communes du Provinois.

À la suite de la période de Covid, la remise en gestion du lot n°3 n'a pas pu aboutir.

Une reprise des espaces verts a été entamé en 2021, pour une réalisation de travaux en fin 2022 et une remise en gestion prévue début 2023.

2.4 Commercialisation et projets de construction en 2021

Projets en cours :

- Grand Paris Aménagement a signé le 30 juin 2020 l'acte de vente au profit de la société **ProCars**, portant sur les lots B1/B2, afin d'y construire une plateforme d'autocars et un local de bureaux. Le cessionnaire a déposé un Permis de Construire en juillet 2019, PC accordée le 11 février 2020.
Le cessionnaire devait déposer un PC sur la partie réserve foncière en 2021, pour la réalisation d'un bâtiment d'activité et de bureau. Un premier avis avait été transmis par GPA et sa MOE demandant des modifications et des précisions sur le projet. A ce jour, aucun PC n'a été déposé en 2021. Le dépôt est prévu pour 2022.
- Grand Paris Aménagement a signé le 10 juin 2021 l'acte de vente au profit de la société **VERNIER**, portant sur le lot A3, afin dans un premier temps d'y développer son activité de torréfaction de café, puis dans un second temps de relocaliser son usine de création d'arômes alimentaires.
Le lot A3, dont la superficie de plus de 9 817 m² permet de créer une réserve foncière en vue d'un futur agrandissement.
La promesse de vente a été signé le 21 janvier 2021.
Le PC a été déposé le 07/10/2020, sans que Grand Paris aménagement n'ai émis d'avis sur le projet.
La signature de l'acte de vente est intervenue le 10 juin 2021.
Les travaux ont débuté en février 2021 et seront achevés en mai 2022.
- Grand Paris Aménagement a signé le 3 décembre 2020 une promesse de vente avec le **Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France** pour l'acquisition des lots D1/D2/C3/C2/C1, d'une superficie totale de 49

601 m², afin d'y construire une plateforme agroalimentaire qui alimenterait les cantines des collèges et lycées de l'est francilien. Afin de réaliser la plateforme, le Département et la Région Ile-de-France ont constitué, par délibération en 2021, la Société Publique Locale d'Aménagement PARSEF. L'année 2021 a été consacré à la préparation de l'acte de vente prévu en 2022. La SPL a proposé un calendrier proposant une cession pour avril 2022, soit 8 mois avant le terme prévu à la promesse de vente.

Lots	Date de l'acte	Cessionnaire	Destination	Surface cédée	Montant de la cession
A3	10/06/2021	M. VERNIER	Activité	9 817 m ²	281 K €
Total					281 K €

Figure 1 : tableau des cessions opérées en 2021

Discussions en cours :

- Des discussions avec un preneur Storage 24, développant des programmes d'activités (box modulables), pour accueillir tout type d'usages (bureaux, labos, stockage, ateliers, etc.) à la location.

L'objet est de répondre aux besoins du petit entrepreneur développant leurs activités. La Communauté de Commune prend contact avec Storage 24 afin de vérifier la concordance de son projet avec la volonté politique.

Projets abandonnés :

- Deux projets avec des transporteurs, la première société nous a fait part de son souhait d'abandonner son projet d'achat d'un terrain sur la ZAC en mars 2019.
La seconde société s'est vu proposer le lot D2. Le lot D2, d'une surface de 15 000 m², moyennant des aménagements (élargissement de la voirie centrale) aux frais de Grand Paris Aménagement. Cependant l'autre condition étant le rachat par la Communauté de Commune du Proinois de leur terrain. Les discussions n'ayant pu aboutir, le transporteur a renoncé à s'implanter sur la ZAC.

Projets non conclusifs :

- En février 2019, un menuisier a contacté Grand Paris Aménagement pour implanter son activité sur la ZAC. Néanmoins, les discussions n'ont pu aboutir en raison de son besoin faible en m² (400 m²) ;
- En avril 2019, un particulier avait sollicité Grand Paris Aménagement pour l'achat d'un terrain de 2 000 m² afin d'y développer un projet de parking permettant : dans un premier temps de faire de la vente au déballage une fois par an au moins de décembre puis dans un second temps de louer des places de stationnement. L'activité proposée n'étant pas en cohérence avec la programmation du parc, les discussions n'ont pu aboutir.
- D'autres prospects, essentiellement des activités artisanales et de service, ont demandé des renseignements sur la ZAC (un garagiste, une centrale béton, une station de lavage automatique ...), mais les prix ne correspondaient pas à leurs attentes (maximum 15 € du m²). Ces projets n'ont pas abouti.
- Grand Paris Aménagement avait été approché pour l'implantation d'un village d'artisanat sur la ZAC. Les besoins étaient de l'ordre de 8 000 m². Une partie du lot B3 a été proposée. Les discussions n'ont pas abouti.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Affiché le 22 DEC. 2022
ID : 077-200037133-20221215-5_69_2022-DE

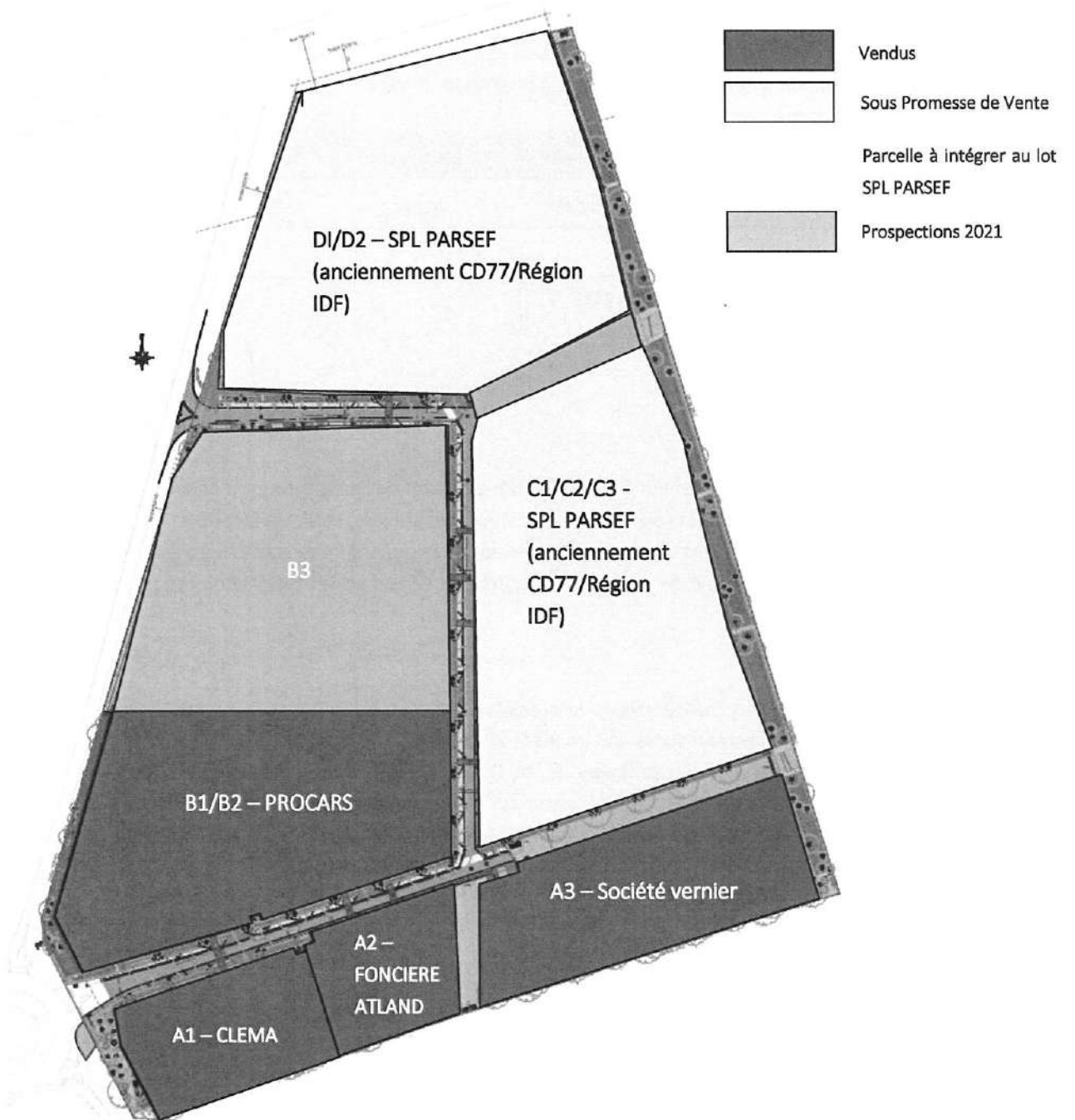


Figure 2 : plans des lots de la ZAC au 31/12/2021

2.5 Réalisation de travaux d'espaces publics en 2021

Les travaux d'aménagement de la ZAC du Provinois ont débuté en septembre 2014 (OS de démarrage des travaux).

Lot VRD et éclairage :

Les travaux du lot 2 « Eclairage public et électricité » ont été réceptionnés le 21 décembre 2015.

Les travaux du lot 1 « VRD » ont été réceptionnés le 28 juin 2016.

Une première réunion de remise en gestion des travaux de VRD et éclairage a été effectuée en novembre 2018. Les réserves formulées (reprise du candélabre abîmé, des bandes podotactiles, du béton désactivé au droit du lot A1 et changement de stèle, notamment) ont été levées en 2019.

Le procès-verbal de remise d'ouvrages en gestion du lot VRD et éclairage a été signé le 25/09/2019 par la Communauté de Commune du Provinois.

Lot Espaces verts :

Les travaux du lot 3 « Espaces verts » se sont poursuivis au cours de l'hiver 2016-2017 et ont été réceptionnés le 22 avril 2018.

La remise en gestion du lot 3 « espaces verts » restait à programmer en 2021. Le DOE ayant été transmis à la Communauté de Commune du provinois en 2018 et les travaux s'étant achevés en 2018.

Une première réunion de remise en gestion des travaux d'espaces verts a donc été effectuée à l'été 2021. Les collectivités n'ont pas souhaité réceptionner les espaces verts, car il a été constaté que les arbres plantés ne sont plus en bonne santé. En cause, le défaut d'entretien des espaces verts durant deux années, l'entreprise d'espace vert ayant déposé le bilan par conséquence de la période de Covid.

Il a donc été demandé à Grand Paris Aménagement de procéder à la reprise des espaces verts (défrichage, dépose des individus morts et remplacement des arbres (tailles et essences).

Les collectivités ont validé le principe, le plan de reprise et les essences.

Ces travaux de reprise sont prévus pour la fin de l'année 2022, la remise en gestion interviendra par la suite.

Les entrées charretières et les travaux de raccordements concessionnaires des différents lots seront exécutés à l'avancement de la commercialisation des lots.

3. Réalisation des dépenses au 31 décembre 2021

L'intégralité des montants suivants sont exprimés hors taxes.

Sont précisés pour chaque poste le montant prévisionnel final des dépenses, le montant dépensé sur l'opération au 31 décembre 2021 et la partie consommée durant l'exercice 2021 (c'est-à-dire la différence entre le réalisé total et le réalisé 2020 présenté au CRACL précédent).

Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à **5 395 K€ HT** (dont 3 851 K€ HT réglés à fin décembre 2021, dont 137 K€ HT au cours de l'exercice 2021). Il y a une évolution de +689k € par rapport au CRACL 2020.

Le montant prévisionnel des dépenses de l'opération se répartit comme suit :

3.1 Acquisitions (A) : 810 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)

dont 810 K€ HT réalisés à fin 2021
dont 0 K€ HT réalisé au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend :

- Le montant des acquisitions foncières
- Les indemnités d'éviction
- Les frais annexes sur acquisition

Le 17 Décembre 2013, l'AFTRP a acquis l'ensemble du terrain de la ZAC auprès de la Communauté de Communes du Proinois. La maîtrise foncière est donc achevée depuis cette date.

3.2 Etudes (B) : 67 K€ HT de dépenses prévisionnelles (72 K€ HT inscrits au CRACL 2020)

dont 53K€ HT réalisés à fin 2021
dont 0 K€ HT réalisé au cours de l'exercice 2021.

Ce poste comprend :

- Les études pré-opérationnelles
- Les études opérationnelles ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère et autres honoraires pour prestation d'études techniques (géomètre, études de sol...).

Il y a une évolution de -5 k € sur ce poste par rapport au CRACL 2020, liée à la diminution du prévisionnels concernant les études et autres diagnostics.

3.3 Travaux (C) : 3 205 K€ HT de dépenses prévisionnelles (2 466 K€ HT inscrits au CRACL 2020)

dont 2 037 K€ HT réalisés à fin 2021
dont 41 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend :

- Les travaux de remise en état des sols
- Les travaux d'aménagement et de constructions dont les infrastructures des concessionnaires
- Les frais d'actualisation et de révisions
- Les honoraires techniques sur travaux
- Les constructions et participations (cf. ci-dessous).

L'évolution de +738 K€ HT par rapport au CRACL de 2020 est due à :

- une augmentation de 4 K€ HT sur le poste nettoyage
- une augmentation de 195 K€ HT sur les travaux de réalisation des entrées charretières et reprise des voiries et de l'enfouissement de la canalisation EP pour le projet de la SPL ;
- une diminution de 1 000 € HT en honoraires techniques sur travaux ;
- une augmentation de 159 K€ HT en frais de contributions TCA et PEP*, expliqué par la correction du calcul appliqué en 2020. **A noter : ce poste évoluera chaque année en fonction du solde opérationnel ; le montant définitif ne sera connu qu'à la clôture de la ZAC ;**
- une augmentation de 382 K€ HT en aléas sur travaux en vue de potentiels travaux de réalisation d'une voirie supplémentaire interne au lot B3 dans la perspective de la réalisation d'un découpage du lot..

Les dépenses de l'année 2021 correspondent à :

- 4 K€ HT pour l'entretien de la Zac
- 23 k € pour des travaux de réalisation d'entrée de lot (B1/B2 et A3)
- 15 k € d'honoraires de Maitrise d'œuvre

*Contributions et participations :

Les contributions et participations de l'aménageur sont calculées selon l'article 16.5 – Clause de retour à meilleur fortune du TCA, à savoir :

- « 80% de l'excédent ainsi constaté par rapport au bilan prévisionnel annexé aux présentes sera affecté par priorité au remboursement par l'aménagement à la Communauté de Communes de la participation versée par celle-ci en application de l'article 16.3.2, relative au coût d'acquisition des terrains d'emprise de l'opération ; 20% restant demureront acquis à l'aménageur ;
- Si le résultat excédentaire permet également de rembourser tout ou partie de la participation prévue à l'article 16.3.1, il y sera affecté à concurrence de 60%, les 40% restants demeurant acquis à l'aménageur. »

3.4 Communication et documentation (D) : 47 K€ HT de dépenses prévisionnelles (44 K€ au CRACL 2020)

dont 35 K€ HT réalisés à fin 2021
dont 4 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Ce poste correspond aux dépenses de communication opérationnelle.

Les dépenses de l'année 2021 correspondent à :

- 4 K€ HT pour la participation au forum Développement Durable

3.5 Gestion foncière et immobilière (E) : 110 K€ HT de dépenses prévisionnelles (127 K€ HT inscrits au CRACL 2020)

dont 73 K€ HT réalisés à fin 2021

dont 19 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend :

- Les prestations de propreté et de nettoyage
- Les consommations d'eau, électricité, gaz
- Les frais de gardiennage éventuels

L'évolution de -17 K€ HT par rapport au CRACL de 2020 s'explique par une diminution des travaux d'entretien des terrains, adaptée à la situation de la commercialisation.

Les 19 K€ HT de dépenses effectuées au cours de l'exercice 2021 sont détaillées comme suit :

- 18 K€ HT de travaux de nettoyage de la Zac
- 611 € HT de paiement pour les factures de fluides.

3.6 Frais généraux externes (I) : 18 K€ HT de dépenses prévisionnelles (48 € HT au CRACL 2020)

dont 18 K€ HT réalisés à fin 2021

dont 1 K€ HT réalisé au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend :

- Les frais d'annonces et conseils juridiques (avocats, huissiers, ...)
- Les frais de notaires, frais d'avocats, assurances
- Les frais de commercialisation,
- Autres frais divers dont déplacements professionnels et réceptions
- Les impôts versés et taxes assimilées
- Les charges financières et exceptionnelles

L'évolution de -30 k € sur ce poste par rapport au CRACL de 2020, s'explique par la suppression des provisions pour commercialisation du lot C/D de la SPL Parsef.

3.7 Autres dépenses (L) : 1 140 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)

3.1.1 Frais internes (L41) : 850 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)

dont 827 K€ HT réalisés à fin 2021

dont 71 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend la valorisation des temps de travail.

Il n'y a pas d'évolution sur ce poste par rapport à 2020. Le montant de 850k € est forfaitaire, tel qu'inscrit dans l'article 18 du TCA.

3.1.2 Frais financiers (L401) : 290 K€ HT de dépenses prévisionnelles (identique au CRACL 2020)

dont 126 K€ HT réalisés à fin 2021

dont 0 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Il n'y a pas d'évolution sur ce poste par rapport à 2020. Le montant de 290 K€ est forfaitaire, tel qu'inscrit dans l'article l'annexe n°3 du TCA.

3.8 Conclusions :

Le CRACL 2021 présente une évolution de +689 K € par rapport au CRACL 2020. Néanmoins, il est la résultante des évolutions suivantes :

- -5k € HT sur le poste Etudes (B) ;
- +738k € HT sur le poste Travaux (C) ;
- +2k € HT sur le poste Communication (D) ;
- -17k € HT sur le poste Gestion Foncière et immobilière (E) ;
- -30k € HT sur le poste Frais généraux externes (I) ;

4. Réalisation des recettes au 31 décembre 2021

L'intégralité des montants suivants sont exprimés hors taxes.

Le montant total des recettes prévisionnelles de l'opération s'élève à **5 456 K€ HT** (dont 3 350 K€ HT réalisés à fin décembre 2021, dont 281 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021).

4.1 Cessions (B) : 3 150 K€ HT de recettes prévisionnelles (2 424 K€ au CRACL 2020)

dont 1 047 K€ HT réalisés à fin 2021
 dont 281 K€ HT réalisés au cours de l'exercice 2021

Il y a une évolution de 726 K€ sur ce poste par rapport à 2020.

La cession du lot A3 à M. Vernier est intervenue le 10 juin 2021, pour un montant de 281 K€ HT.

Une baisse de 457 k € des aléas de cessions a été opérée en lien avec la cession des lots de la SPL PARSEF. Le total des aléas sur cession est de 196 K€ HT, à maintenir jusqu'à la réalisation de la cession du lot B3.

4.2 Subventions (D) : 2 225 K€ de recettes prévisionnelles (identique au CRACL 2020)

dont 2 225 K€ réalisés à fin 2021
 dont 0 K€ réalisés au cours de l'exercice 2021

Le montant de 2 225 K€ correspond à la participation versée par la Communauté de Communes du Provinois à Grand Paris Aménagement en compensation du déficit d'opération, conformément à l'article 16 du Traité de Concession. La Communauté de Communes du Provinois a versé le solde de la subvention le 31 décembre 2016 (400k€).

Ce montant et les modalités de versement sont définis à l'article 16.3 – Montant total de la participation au TCA, à savoir :

- « 16.3.1. La Communauté de Communes devra approuver expressément le montant de la participation qu'elle s'oblige à régler tel que défini à l'article 16.4 du présent traité.
 Dès lors, la Communauté de Communes, accordera une participation à l'opération d'un montant forfaitaire de 2 225 000 € HT (+TVA 19,5% en vigueur de 436 100 €), soit 2 661 100 € TTC dans la mesure où cette participation est affectée aux dépenses des équipements publics de l'opération.
- 16.3.2. par ailleurs, si le coût total d'acquisition des terrains par la Communauté de Communes du Provinois est supérieur à 800 000 € HT, estimation figurant au bilan prévisionnel de l'opération, et inférieur ou égal à 1 200 000 € HT, la Communauté de Communes cédera les dits terrains à l'Aménageur au prix de 800 000 € HT, le solde du prix constituant une participation complémentaire de sa part à l'équilibre de l'opération.
 Si le coût total d'acquisition des terrains par la Communauté de Communes du provinois est supérieur à 1 200 000 € HT et inférieur ou égale à 2 000 000 € HT les parties rechercheront ensemble toute solution permettant la poursuite de l'opération.

Si le coût total d'acquisition des terrains par la Communauté de Communes est supérieur à 2 000 000 € HT, il pourra être fait application de l'article 19 du présent traité.

- 16.4 – Modalité prévisionnelle des versements : le montant de la participation sera versé entre 2012 et 2016 selon la répartition suivante :
- 2012 : 175 000 € HT (+TVA 34 300 €), soit 209 300 € TTC ;
 - 2013 : 550 000 € HT (+TVA 107 800 €), soit 657 800 € TTC ;
 - 2014 : 550 000 € HT (+TVA 107 800 €), soit 657 800 € TTC ;
 - 2015 : 550 000 € HT (+TVA 107 800 €), soit 657 800 € TTC ;
 - 2016 : 400 000 € HT (+TVA 78 400 €), soit 478 400 € TTC. »

4.3 Produits divers (F) : 81 K€ HT de recettes prévisionnelles (79 k € HT au CRACL 2020)

dont 78 K€ HT réalisés à fin 2021
dont 0K€ HT réalisé au cours de l'exercice 2021

Ce poste comprend :

- o Les loyers et autres produits dont la participation des promoteurs à la communication
- o Les produits financiers calculés

L'enfouissement d'une ligne HTA, non prévue dans la concession d'aménagement, a été remboursé à Grand Paris Aménagement par la Communauté de Communes du Provinois à la suite de travaux réalisés en 2014. Cette participation complémentaire de 70 K€ HT a remplacé une prise en charge directe de ces travaux par la Communauté de Communes du Provinois et n'a donc pas constitué une hausse des dépenses prévues pour la collectivité.

Les produits financiers internes sont valorisés à hauteur de 9k € HT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 2k € HT sur ce poste.

5. Solde opérationnel au 31 décembre 2021

L'opération présente un solde opérationnel prévisionnel positif de **61 K€ H.T.** soit une augmentation de 40 K€ par rapport au CRACL 2020.

Ce montant de 61 K€H.T. correspond au résultat prévisionnel de l'opération au terme de sa réalisation, en 2024.

6. Situation financière

Cf. annexe1 – Bilan prévisionnel actualisé y compris :

- Etat des réalisations en recettes et dépenses arrêté au 31/12/2021
- Estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser.

7. Planning : Prévisions 2022 et suivantes

7.1 Administratif et juridique (hors procédure d'expropriation)

Sans objet

7.2 Procédure et acquisitions foncières

Sans objet

7.3 Communication

Une mise à jour de la plaquette commerciale de la ZAC sera réalisée en 2022 à la suite des concrétisations des négociations en cours et afin notamment de communiquer sur le projet de la SPL P.A.R.S.E.F.

7.4 Commercialisation et projets de construction

Signature de l'Acte Authentique de Vente du projet de plateforme agroalimentaire avec la SPL P.A.R.S.E.F, et dépôt du PC en juin 2022 (lots D1/D2/C3/C2/C1).

Grand Paris Aménagement poursuit les échanges avec les entreprises intéressées par le dernier lot à commercialiser de la ZAC (lot B3).

7.5 Réalisation de travaux d'espaces publics

Les entrées des lots de Procars (B1/B2) et la réalisation des entrées du lot de M. Vernier (lot A3) et de la voirie sud de la Zac seront réalisées au T2 2022.

La reprise des espaces verts demandées par les collectivités est programmée pour fin d'année 2022, ainsi que la réception est la remise en gestion aux collectivités en suivant pour l'année 2023.

Les travaux de reprise des girations et de la servitude EP dans le cadre du projet de la SPL PARSEF se feront fin d'année 2022 à début d'année 2023 afin de caler l'intervention en concordance avec les travaux de la SPL.

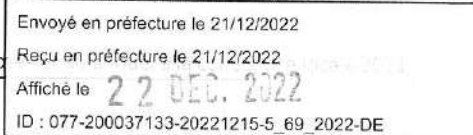
Les travaux de réalisation des entrées définitives de la plateforme agroalimentaires seront réalisés au T3 2024, avant la livraison du bâtiment prévu à l'été 2024.

8. Arbitrages et enjeux

L'enjeu majeur de l'opération, lancée en 2011, est de concrétiser le projet de plateforme agroalimentaire porté par le CD77 et la région IDF, à travers la SPL P.A.R.S.E.F. L'objectif est d'appuyer le projet de construction pour la SPL.

L'enjeu majeur à deux ans de la fin du T.C.A. de la Zac reste la commercialisation du dernier lot de la Zac (lot B3) représentant 19.620 m².

En sa qualité d'aménageur, Grand Paris Aménagement accompagnera toutes prises de décisions inhérentes au bon fonctionnement de l'opération.



9. Annexes

1. Bilan prévisionnel actualisé intégrant :
 - a) Etat des réalisations en recettes et en dépenses arrêté au 31/12/2021
 - b) Estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser

2. Tableau de programmation et de commercialisation au 31 décembre 2021

Annexe 1 : 2011032G – Provins – ZAC du Provinois – CRACL 2021 – Bilan

CR 2011032G Provins - ZAC du Provinois

Ligne	Intitulé	CRACL	Réalisé			2022	2023	2024	CRACL	Bilan
		2020	2021	au 31/12/2021	Prévisionnel			2021	Ecart	
	SOLDE OPERATIONNEL	21	144	-502	1 126	-116	-416	61	40	
	DEPENSES	4 707	137	3 851	391	705	417	5 395	689	
A	ACQUISITIONS	810		810				810	0	
A1	ACQUISITIONS AMENAGEMENT	810		810				810	0	
A101	ACQUISITIONS	800		800				800	0	
A102	INDEMNITES D'EVICIONS								0	
A103	FRAIS ANNEXES SUR ACQUISITION	10		10				10	0	
A105	PRESTATIONS MOUS EN ZAC								0	
A5	ALEAS FONCIER								0	
B	ETUDES	72	0	53	4	7	4	67	-5	
B2	ETUDES ENTRE PRISE D'INITIATIVE ET DOSSIER CREATION ZAC ET A								0	
B3	ETUDES APRES TCA OU CREATION DE ZAC	72	0	53	4	7	4	67	-5	
B301	ETUDES PROPRES SOCIÉTÉ								0	
B302	GÉOMÈTRE	24	0	9	4	7	4	24	0	
B303	DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET EXPERTISES SPÉCIFIQUES	48		43				43	-5	
B304	HQE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE								0	
B305	ETUDES DE SOLS ET BÂTIS								0	
B4	ALEAS ETUDES								0	
C	TRAVAUX	2 466	41	2 037	296	628	375	3 205	738	
C1	TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS	61	4	65				65	4	
C101	ARCHÉOLOGIE (FOUILLES ET REDEVANCES)	61		61				61	0	
C102	DÉPOLLUTION ET CONFORTEMENTS DES SOLS								0	
C103	TRAVAUX DE GROSSES DÉMOLITIONS								0	
C104	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SOLS		4	4				4	4	
C105	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX REMISE EN ETAT DES SOLS								0	
C2	TRAVAUX AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	1 969	23	1 675	259	229		2 163	195	
C21	TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION EN CHARGES	1 969	23	1 675	259	229		2 163	195	
C211	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CONCESSIONNAIRES (EDF, GDF...)	249		147	24	78		249	0	
C212	TRAVAUX DE SUPERSTRUCTURE (CONSTRUCTIONS)								0	
C213	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	1 720	23	1 529	235	151		1 914	195	
C214	ACTUALISATION - REVISIONS SUR TRAVAUX AMENAGEMENT ET CONSTRU								0	
C3	HONORAIRES TECHNIQUES SUR TRAVAUX	323	15	296	21	5		322	-1	
C5	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	85					243	243	159	
C502	CONTRIBUTIONS TCA ET PEP	85					243	243	159	
C6	ALEAS TRAVAUX	29			17	394		411	382	
D	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	44	4	35	6	3	2	47	2	
E	GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	127	19	73	23	14		110	-17	
H	MOYENS GENERAUX			0					0	
I	FRAIS GÉNÉRAUX EXTERNES AUTRES	48	1	18	0	0		18	-30	
I1	ANNONCES ET CONSEILS	2		2				2	0	
I2	ASSURANCES	8		8				8	0	
I3	FRAIS DE COMMERCIALISATION	28						0	-28	
I4	AUTRES FRAIS DIVERS	1		1				1	0	
I5	DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	2		2				2	0	
I6	IMPÔTS ET TAXES ASSIMILES	8	1	5	0	0		5	-3	
I7	CHARGES FINANCIERES	1		1				1	0	
I8	CHARGES EXCEPTIONNELLES								0	
L	AUTRES DEPENSES	1 140	71	827	61	53	36	1 140	0	
L1	DOTATIONS OPERATIONNELLES								0	
L4	CHARGES CALCULEES*	1 140	71	827	61	53	36	1 140	0	
L401	FRAIS FINANCIERS INTERNES*	290		126	1			290	0	
L41	FRAIS INTERNES*	850	71	701	60	53	36	850	0	
	RÉCETTES	4 728	281	3 350	1 517	589	1	5 456	728	
B	CESSIONS	2 424	281	1 047	1 515	589		3 150	726	
B1	LOGEMENTS								0	
B2	TERTIAIRE	3 077	281	1 047	1 515	785		3 347	269	
B3	AUTRES CESSIONS								0	
B4	ALEAS SUR CESSIONS	-653				-196		-196	457	
D	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 225		2 225				2 225	0	
D1	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	2 225		2 225				2 225	0	
D2	PARTICIPATIONS								0	
D3	NE PAS UTILISER								0	
F	PRODUITS DIVERS	79		78	2	1	1	81	2	
F1	LOYERS	70		70				70	0	
F4	AUTRES PRODUITS	2		2				2	0	
F6	REPRISES DE PROVISIONS								0	
F7	PRODUITS CALCULES	7		6	2	1	1	9	2	

* montant forfaitaire, selon article ... du TCA

Annexe 2 : Provins – ZAC du Provinois – CRACL 2021 – Tableau de commercialisation

ZAC du Provinois

08/06/2022

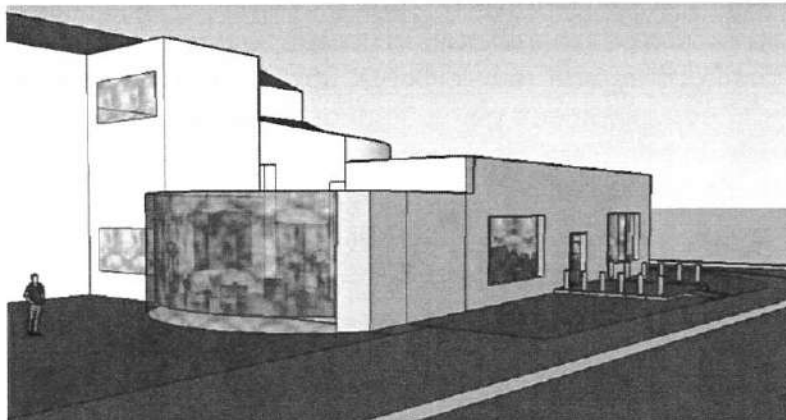
Suivi des acquisitions et cessions immobilières

Acquisitions					
Parcelles	Vendeur	Superficie du terrain	Date de la promesse	Date de l'acte de vente	Prix d'acquisition (HT)
XD80 - XD83	Communauté de Communes du Provinois	122 948 m ²	-	17/12/2013	800 000,00 €
Cessions					
Lot	Acquéreur et type d'activités	Superficie du terrain	Date de la promesse	Date de l'acte de vente	Prix de vente (HT)
A1	CLEMA - Services à la personne (ICL) / Activités PME & PMI	5 309 m ²	04/03/2015	28/12/2015	164 000,00 €
A2	Foncière Atland - Artisanat	4 132 m ²	11/05/2017	28/12/2017	115 596,00 €
A3	Vernier - Torréfaction de café et usine de création d'arômes alimentaires	9 817 m ²	21/01/2021	10/06/2021	281 451,73 €
B1/B2	ProCars - Plateforme autocars	17 343 m ²	20/12/2018	30/06/2020	485 604,00 €
C1/C2/C3/D1/D2	SPL - Plateforme agroalimentaire	49 601 m ²	03/12/2020	26/04/2022	1 488 030,00 €
B3		19 620 m ²			549 360,00 €

UN PROJET PILOTE ET INNOVANT

Pour la première fois en Seine-et-Marne

Un Cdi-Médiathèque à Villiers-Saint-Georges



PCSES

2023-2028

Un projet pilote et innovant

Pour la première fois en Seine-et-Marne

Lors de la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle autour de la notion de cabinets de curiosité et de transmission du savoir, financés par la DRAC, le Département et l'Education nationale, le besoin d'un lieu de lecture publique a clairement été identifié par les collégiens et les enseignants du collège Les Tournelles à Villiers-Saint-Georges.

L'idée a alors émergé de réfléchir à la création d'un Cdi-Médiathèque. Dès le départ, le Département a accompagné la création de cet équipement répondant à la problématique des secteurs géographiques dépourvus de bibliothèques, identifiés comme zones blanches dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique.

Tout en assurant sa fonction de Cdi durant les horaires scolaires, l'établissement proposera une offre de services de qualité à l'ensemble de la population le reste du temps. Il permettra une ouverture du collège vers l'extérieur et un enrichissement des ressources documentaires.

Deux collèges sont pressentis pour faire dans un premier temps, l'objet de cette expérimentation, pouvant être reproduite dans d'autres collèges du Département, existant ou à construire là où le besoin existerait : le collège Les Tournelles à Villiers-Saint-Georges, ainsi que le collège de Jouy-le-Châtel dont les travaux démarrent (calendriers parallèles). Ces équipements permettront de mailler la partie Nord du Provinois et contribueront à l'attractivité de ce territoire.



SOMMAIRE

1. Un territoire rural éloigné du potentiel culturel.....	3
• Historique et situation d'une intercommunalité à forte identité rurale	3
• Une population à la fois jeune, âgée et peu diplômée.....	6
• Une intercommunalité agricole et un difficile accès au marché du travail ...	9
2. Une offre culturelle riche mais centralisée	12
• Provins : ville culturelle et touristique	12
• La Médiathèque Alain Peyrefitte : un équipement phare dans une zone blanche	13
• Un CDI qui ne répond plus aux attentes des collégiens et enseignants.....	15
3. Oser une nouvelle approche de la lecture publique sur ce territoire	18
• S'ouvrir aux cultures	21
• Se former pour le monde de demain	24
• Susciter des rencontres intergénérationnelles.....	28
• Être un lieu moteur de la transition écologique	32
• Un bâtiment, un règlement, du personnel formé	34
4. Moyens humains et financiers	36
5. S'évaluer au fil du temps pour progresser et répondre aux attentes de la population.....	38

1. Un territoire rural éloigné du potentiel culturel

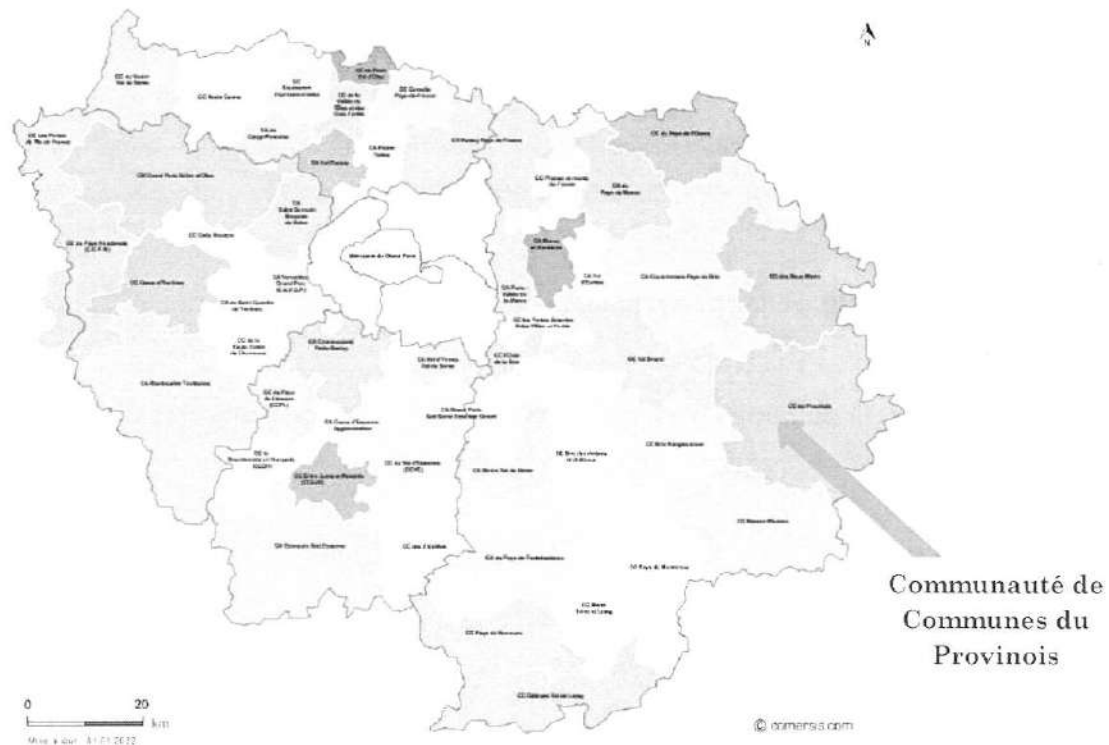
Historique et situation d'une intercommunalité à forte identité rurale

❖ Historique et situation

La Communauté de communes du Provinois a été créée le 02 avril 2013 par arrêté préfectoral portant « création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E (Gilde Économique et rurale de la Brie Est), du Provinois et extension à la commune de Chalautre-La-Grande.

Ce territoire situé à l'est de la Seine-et-Marne et de la Région Ile-De-France, à la frontière avec les départements de la Marne et de l'Aube, regroupe 39 communes pour une population de 35 758 habitants au 01/01/22 sur 637 km² (4.6% de l'espace régional).

Cette position à l'interface entre une Région Parisienne en expansion croissante et une couronne de villes satellites (villes à 1h de Paris, Reims, Sens, Troyes...) confère aujourd'hui au Provinois une position de « porte d'entrée » de la Région Île-de-France.



Les intercommunalités d'Ile-de-France

❖ Un territoire rural

L'Ile-de-France est la région la moins rurale de France métropolitaine (5% de la population totale habite dans une commune rurale contre 33% en France métropolitaine) et 85 % des communes franciliennes vivent sous forte influence du pôle de Paris.

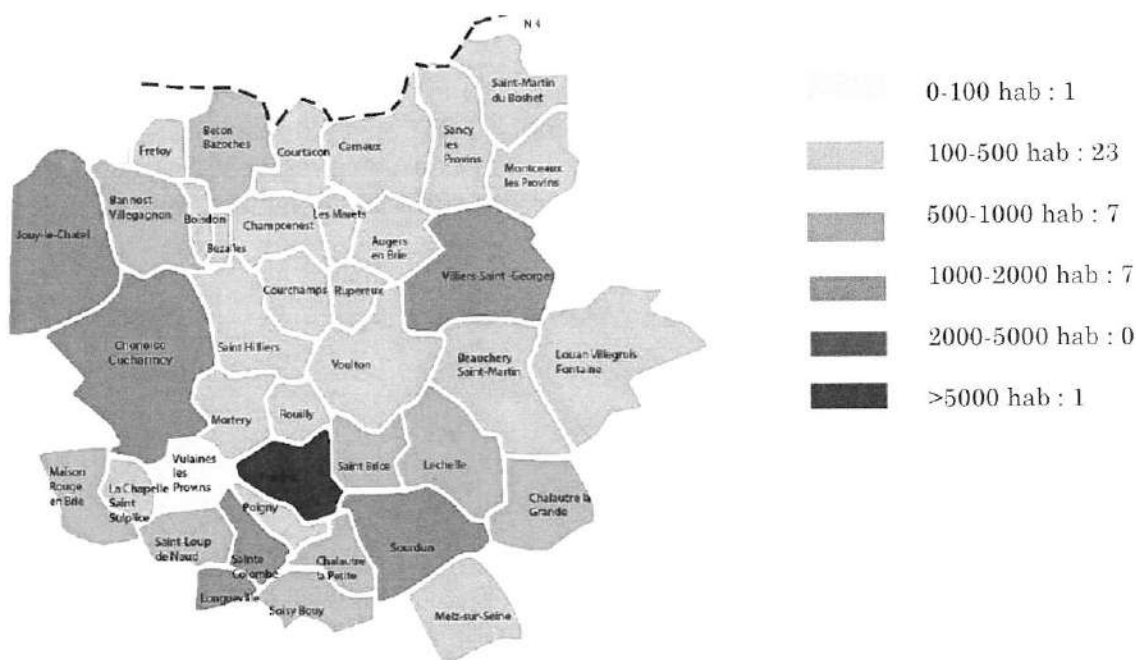
Cependant, au sein de cette région fortement urbanisée se trouve des espaces ruraux où l'influence du pôle de Paris s'exerce plus faiblement notamment au sud et à l'est du Département de Seine-et-Marne.

L'intercommunalité du Provinois se situe au sein de ce vaste espace rural (82% du territoire est recouvert par des espaces cultivés) et se compose de 39 communes dont 23 comptent moins de 500 habitants et une seule commune de plus de 5 000 habitants : Provins, ville centre au rôle moteur.

La commune de Provins concentre la majeure partie de l'attractivité touristique par la qualité de son patrimoine classé au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est au sein de cette commune qu'est situé la majeure partie des institutions publiques : sous-préfecture, inspection de l'Education nationale, centre hospitalier...

39 communes sur 637 km²

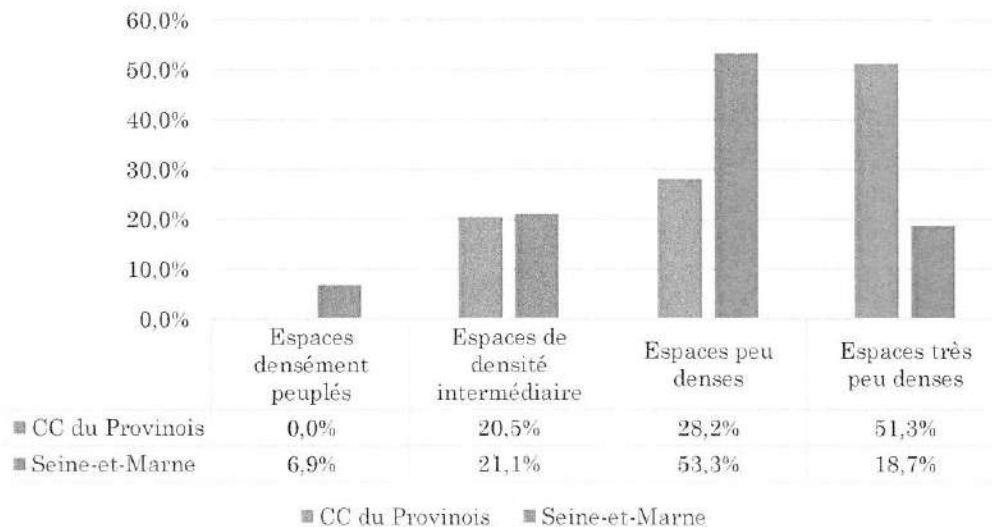
35 758 habitants



❖ Une faible densité de population

La Communauté de communes du Provinois offre des espaces à faible taux de densité de population (population médiane de 477 habitants par commune) avec notamment 0% d'espaces densément peuplés et un fort taux d'espaces très peu denses (51,3%). Parmi ces communes, 20 ont été classées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

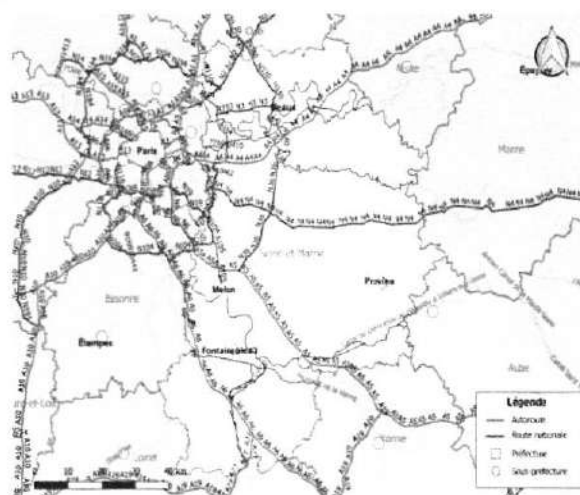
Taux de densité de population-Insee 2019



Le territoire présente donc une fracture géographique, entre un pôle central touristique et attractif (Provins), relié par le train à Paris et un vaste ensemble rural isolé et présentant de difficiles connexions avec les secteurs les plus dynamiques.

❖ Une mobilité nécessaire

Le bassin du Provinois est donc marqué par la nécessité d'une mobilité importante, en particulier en voiture personnelle. De plus, cette mobilité se trouve confrontée à un éloignement des grands axes routiers structurants à l'échelle interrégionale et nationale entraînant un relatif enclavement vis-à-vis des pôles économiques du territoire et en premier chef, Paris.



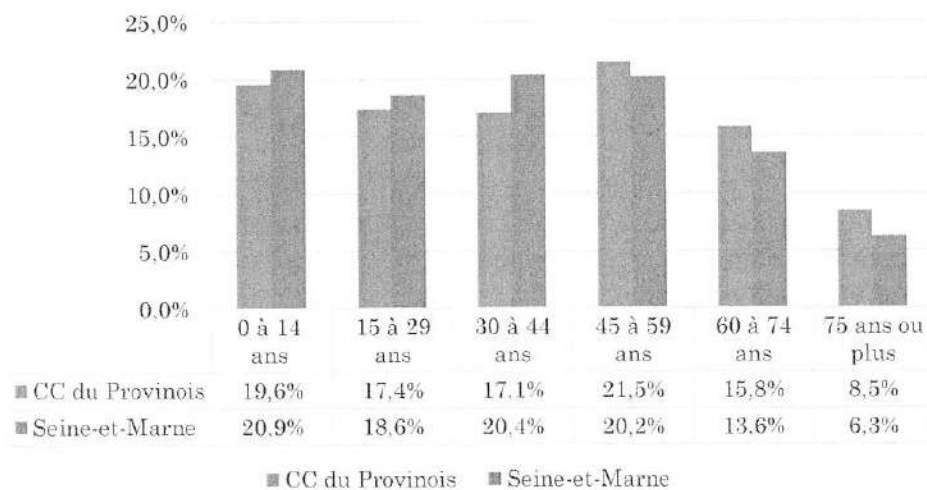
Une population familiale à la fois jeune, âgée et peu diplômée.

❖ Une population âgée

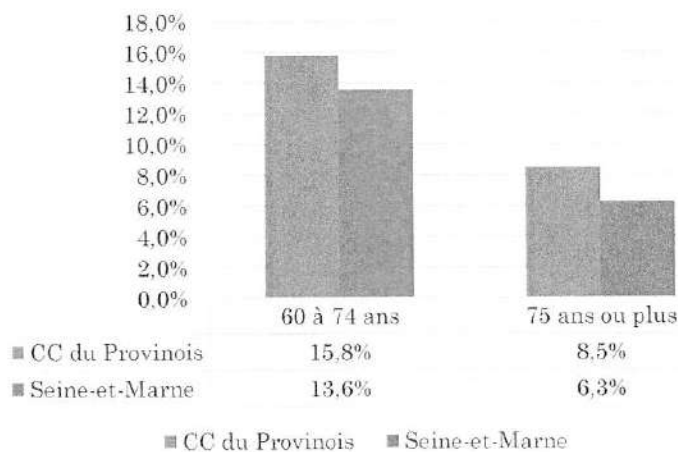
A l'échelle de la Communauté de communes et depuis ces dernières années, la population montre une stagnation avec seulement +0.2% d'habitants entre 2012 et 2017 contre +3.7% en Seine-et-Marne.

Cette population est globalement plus âgée sur le territoire de l'intercommunalité qu'en Seine-et-Marne. En ce sens, la part des 15-29 ans (17.4%) est inférieure à celle du département (18.6%) contrairement à celle des +60 ans qui lui est supérieure.

Population par grandes tranches d'âges -Insee
2019

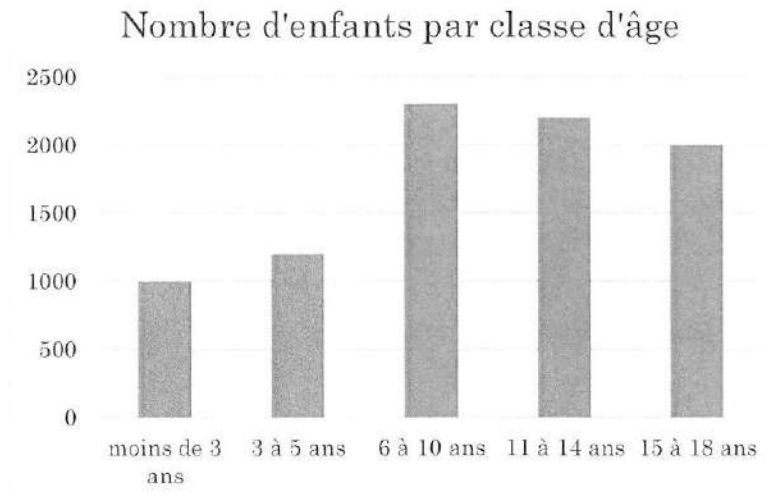


Part des séniors de plus de 60 ans



❖ Une part importante de 6-15 ans

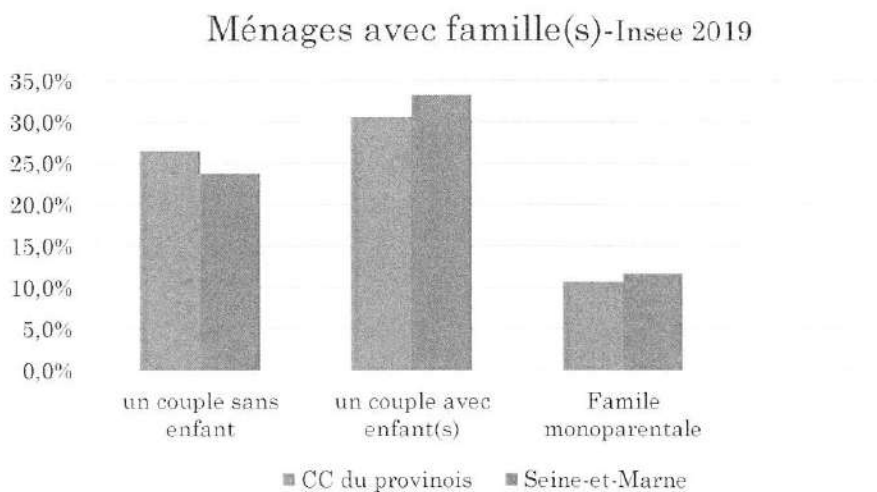
Parallèlement, même si la population de moins de 30 ans est sous représentée, on remarque une part importante des 6-15 ans :



Cette part notable des + 60 ans et des 6-15 ans sera un élément à prendre en compte pour la construction de la politique documentaire et les services proposés en direction de cette population.

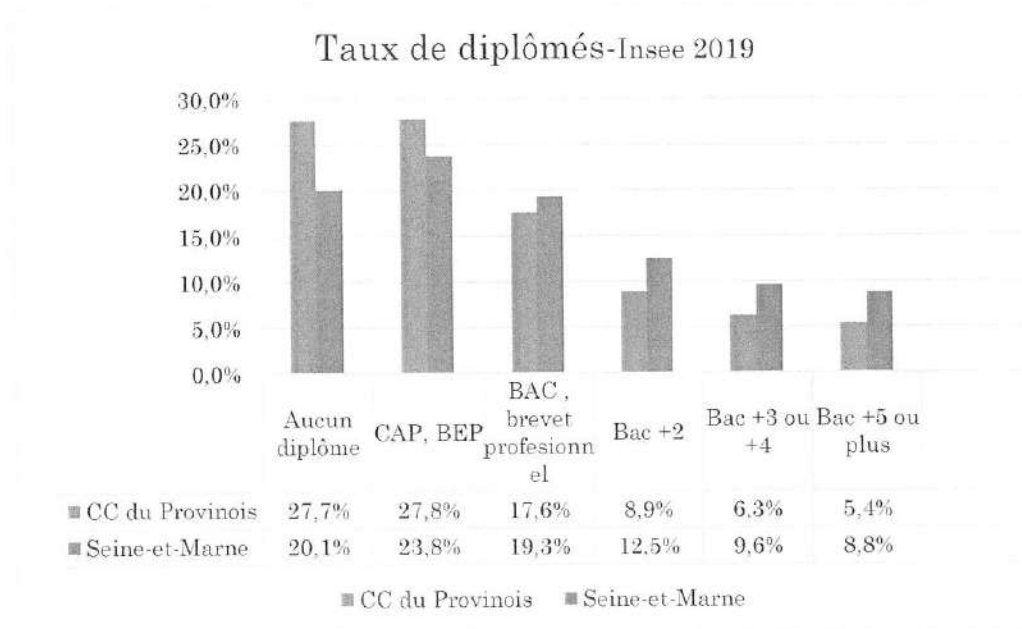
❖ Les ménages

La population se caractérise par une part importante de ménages d'une seule personne et de couples sans enfant reflétant le vieillissement de la population de l'intercommunalité et l'évolution des changements de mode de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses).



❖ Une population peu diplômée

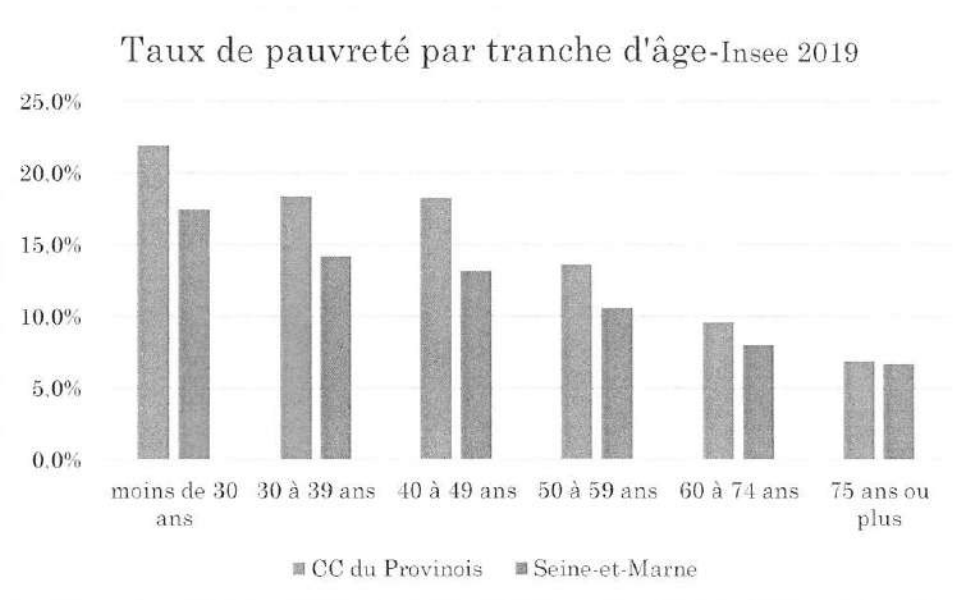
L'étude de la population du territoire souligne un taux de diplômés inférieur au Département. Seulement 16,2% de la population possède un niveau de formation supérieure au baccalauréat, 23,7% possède le Baccalauréat et une grande majorité de cette population (42,2%) ont un niveau CAP-BEP.



Une intercommunalité agricole et un difficile accès au marché du travail.

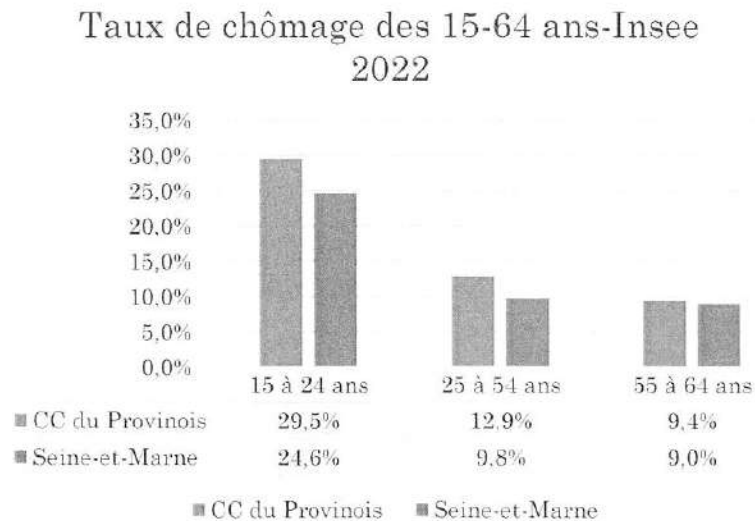
❖ Un taux de pauvreté important

Le territoire du Provinois est confronté à un important niveau de fragilité socio-économique qui se caractérise par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne du Département sur toutes les tranches d'âges hormis les + de 75 ans.

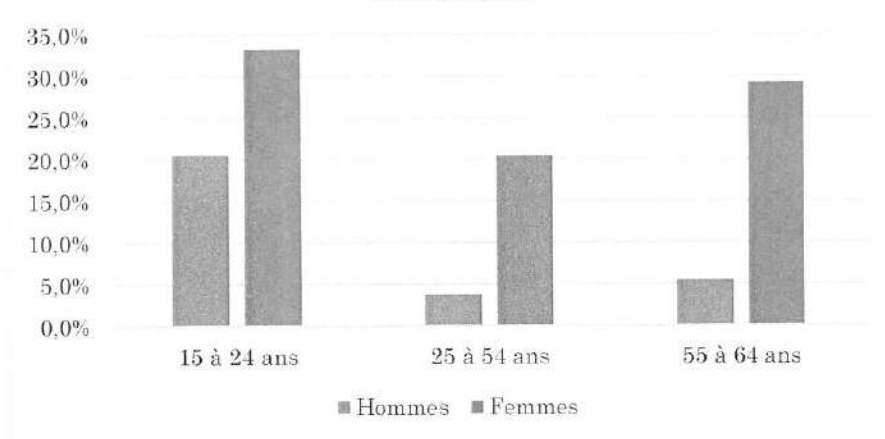


❖ Chômage et temps partiel important chez les 15-24 ans

Cette fragilité socio-économique s'identifie aussi par les difficultés d'insertion sur le marché du travail et un fort taux de chômage chez les 15-24 ans (29.5%). On remarque aussi une augmentation continue de l'emploi précaire ou à temps partiel au sein du territoire avec là encore, un fort taux chez les 15-24 ans.



Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel sur l'Intercommunalité- Insee 2022

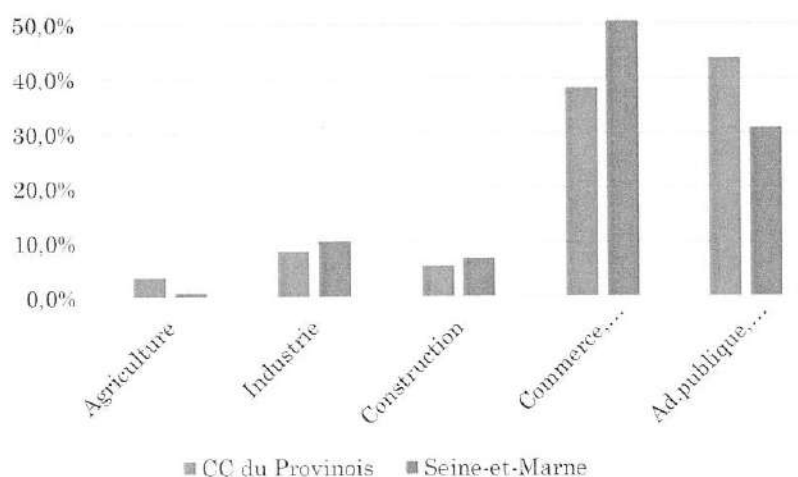


❖ Une économie agricole

Le territoire du Provinois ne dispose pas d'importantes entreprises susceptibles d'agir comme des moteurs du développement économique au sein d'un tissu économique caractérisé par :

- ⬇ Une représentation plus importante de l'agriculture (3.7% sur le territoire intercommunal contre 0.9% sur le Département) et de l'administration publique (43.7% sur le territoire contre 31% sur le Département)
- ⬇ Une faible part des commerces, services aux entreprises et transport en comparaison avec le reste de la Seine-et-Marne.

Emplois selon le secteur d'activité-Insee 2019



Le Provinois n'a pas véritablement de forte tradition industrielle. En effet, 95 % des établissements du Provinois sont constitués de PME « familiales » et seuls 10 établissements comptent plus de 100 salariés. Un seul dépasse 500 salariés, BBGR, filiale du groupe Essilor, acteur majeur des verres ophtalmologiques en Europe, qui dispose d'un site industriel et logistique sur Provins. Ainsi, le territoire ne dispose pas d'importantes entreprises susceptibles d'agir comme des moteurs du développement économique.



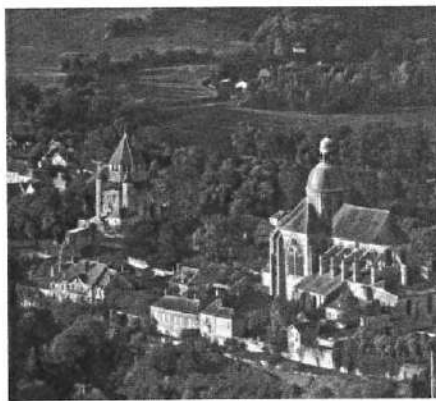
Ce constat sociologique et économique du territoire fait émerger des enjeux forts, auxquels le CDI-Médiathèque aura vocation à répondre : la formation tout au long de la vie, l'accès à la connaissance et l'information pour tous.

Le Cdi-Médiathèque portera les fonctions initiales de tels établissements et répondra aux besoins d'éducation au numérique, à l'art sous toutes ses formes, à la socialisation et à l'expérimentation. Il permettra à la population de trouver des activités lui permettant de rencontrer, de partager, de tisser des liens intergénérationnels grâce à un emplacement géographique clé sur le territoire, des volumes de ressources documentaires conséquentes et réfléchies, des possibilités de partenariat variées et une fréquentation diverse et partagée.

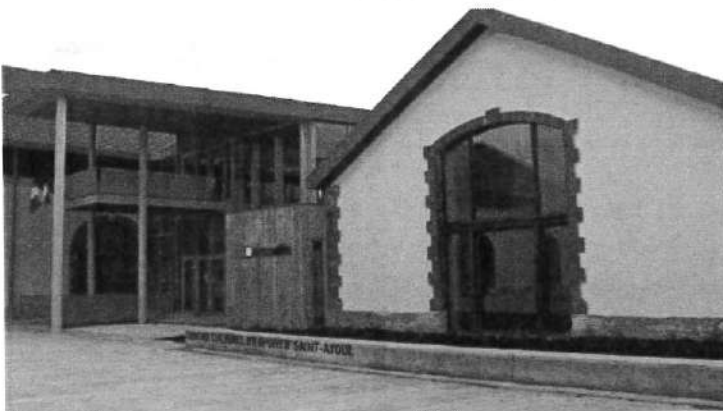
2. Une offre culturelle riche mais centralisée

Provins : ville culturelle et touristique

L'offre culturelle de la Communauté de communes du Provinois repose essentiellement sur la ville de Provins, cité médiévale, classée patrimoine mondial de l'Unesco en 2002 qui lui confère un rôle touristique majeur au sein du Département (1 million de visiteurs en 2019).



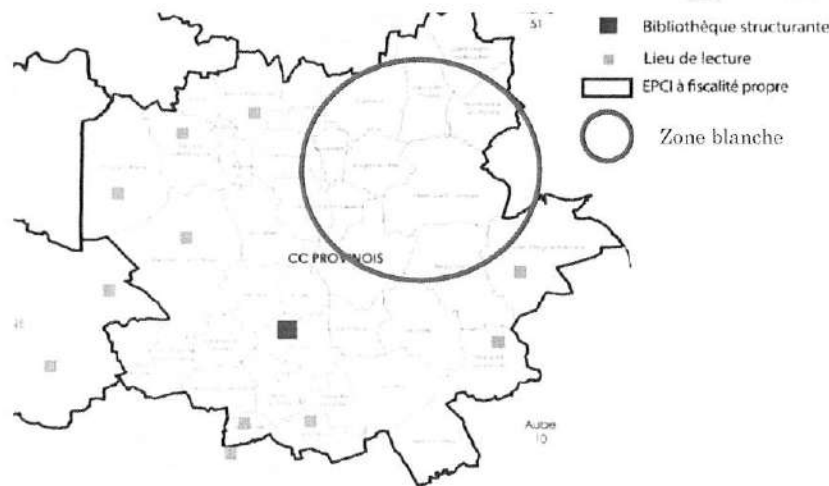
Constituée du Centre culturel et sportif de Saint-Ayoul, du Musée de Provins et du provinois, l'offre culturelle de la ville se compose aussi d'établissements culturels et sportifs avec notamment un Conservatoire de Musique, un cinéma, une médiathèque et un centre aquatique et sportif.



La Médiathèque Alain Peyrefitte : un équipement phare dans une zone blanche

❖ Les bibliothèques du territoire

Actuellement, le territoire du Provenois dispose de **8 équipements de lecture publique** dont 7 des bibliothèques existantes sont **des points-lecture** avec essentiellement des bénévoles dont 3 ont un régime associatif. Ces points-lecture proposent une faible amplitude d'ouverture hebdomadaire, très peu de surface et peu ou pas de budget collections et actions culturelles. Ces bibliothèques sont principalement situées au sud et à l'ouest du territoire laissant une **zone dépourvue de lieu de lecture au nord-est de l'EPCI**.



Commune	typologie	Population	nombre heures hebdo	Surface	Bâtiment accessible loi 2005	Emprunteurs actifs	Dépenses Action culturelle	Budget Collections	Salariés/ Bénévoles	Postes informatiques publics (avec accès @)
Bannost-Villegagnon	Point lecture	685	5	45	OUI	NC	0	0	4	3
Beton-Bazoches	Point lecture	891	3,5	30	NON	20	0	0	2	0
Chalautre-la-Grande	Point lecture	735	6	24	NON	24	0	0	1	0
Chenoise	Point lecture	1341	3	47	OUI	4	0	150	2	0
Jouy-le-Château	Point lecture	1643	NC	64	OUI	NC	0	0	1	1
Longueville	Point lecture	1848	3	52	OUI	31	0	0	2	0
Louan-Villegrais-Fontaine	Point lecture	523	2	32	NON	NC	0	0	1	0
Provins	Bib municipale	11 844	30	895	OUI	1097	9500	27500	8	12
Soisy-Bouy	Point lecture	828	4	15	NON	10	0	0	2	0

Source : Médiathèque départementale, 2022

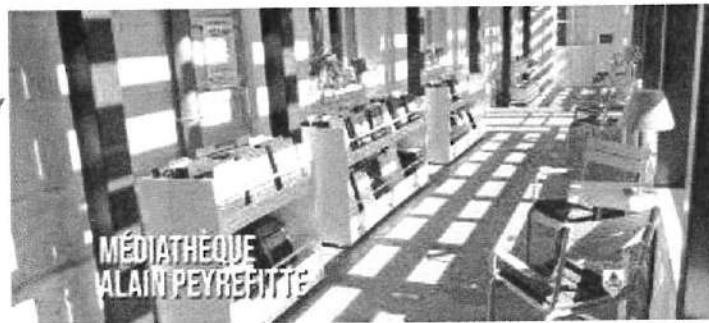
❖ La Médiathèque de Provins

La Médiathèque municipale Alain Peyrefitte est par conséquent l'équipement phare de lecture publique au sein du territoire. Résolument tournée vers le numérique, elle offre un espace multimédia (15 postes) et un espace Ado, lieu de socialisation autour du jeu-vidéo et dispose d'un budget cohérent pour les collections (2,30€/hab.) mais aussi pour l'action culturelle.

Animée par 8 salariés, elle offre une ouverture hebdomadaire de 30 heures dont une nocturne le vendredi soir (fermeture à 20 heures) et une ouverture le dimanche matin (10 heures-13 heures).

Après une réhabilitation de la section adulte en 2019, une poursuite du projet de rénovation de la section jeunesse est envisagée, avec la création d'une ludothèque, et un rattachement des archives communales de Provins pour une mise en valeur du patrimoine écrit.

Médiathèque Alain Peyrefitte



Villa Garnier : Fonds Anciens et Archives de Provins

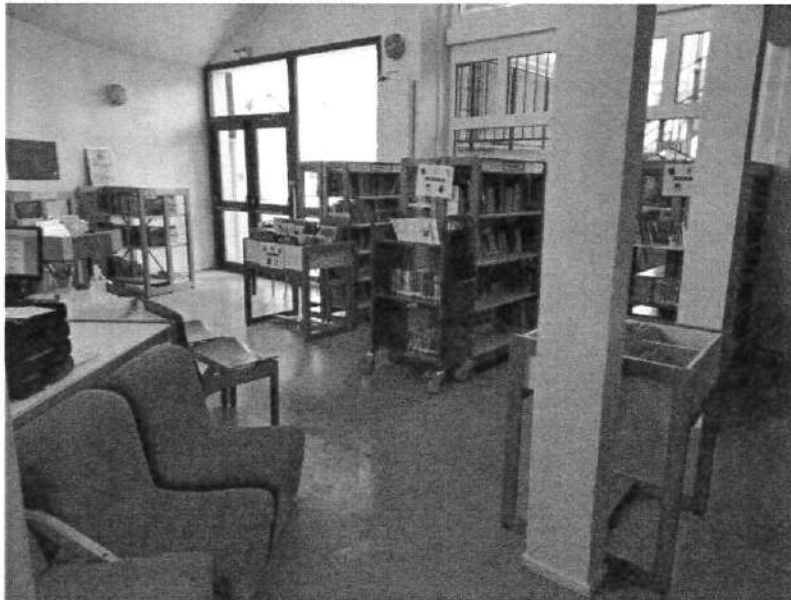




Un CDI qui ne répond plus aux attentes des collégiens et enseignants.

Le collège de Villiers-Saint-Georges a été créé en 1965 et accueille environ 380 élèves chaque année. Il dispose depuis les années 70 d'un Cdi géré depuis le début des années 90 par un professeur documentaliste en poste fixe à plein temps (30 heures). Il est ouvert tant par la professeure documentaliste que par l'équipe de la vie scolaire. **L'amplitude horaire est maximisée** pour permettre aux élèves de pouvoir accéder au lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 12h30.

Le Cdi actuel mesure **90m²** au sol et peut accueillir **25 élèves maximum**. Il est situé à l'extrémité du collège et n'a pas d'accès sur la cour.



Il propose aux élèves un fonds de **9500 documents dont 4700 fictions et 4800 documentaires**. Le collège possède également 3700 livres en séries de 25 livres environ pour l'enseignement du français. Un effort particulier a été fait ces dernières années pour la création d'un fonds mangas très demandés par les collégiens. Les acquisitions du Cdi sont possibles grâce à une subvention du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Provinois de 2000 € à partager avec les séries de français choisies par les enseignants et aussi 1000€ alloués par le collège pour les différents abonnements périodiques.

Les élèves du collège viennent au Cdi **pour travailler en groupe** le plus souvent, pour prolonger le travail initié en classe notamment en technologie avec l'utilisation de logiciels et c'est **aussi l'un des seuls lieux pour accéder à l'outil informatique en autonomie** : travail sur les logiciels, ENT...

Parallèlement, les collégiens viennent chercher **un lieu calme et confortable** pour lire (en majorité des BD et mangas).

Fréquentation :

Année	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Total
2018/2019	227	120	361	290	718	563	487	479	487	368	4100
2019/2020	278	131	372	341	482	166	265	c	c	c	2035
2020/2021	254	168	196	210	218	171	300	c	340	193	2050
2021/2022	704	508	760	626	568	249					3415

Prêts :

Année	Élèves
2018/2019	770
2019/2020	471
2020/2021	227
2021/2022	162

En 2018, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture propose au collège, comme à plusieurs autres collèges ruraux de Seine et Marne, de conduire un **Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)** avec des moyens alloués.

Le collège accueille donc depuis 3 années scolaires **une résidence avec l'artiste d'Edouard Suffrin**, artiste plasticien. Sur le thème « les cabinets de curiosité : Emettre et transmettre », de nombreux projets ont été portés dans différentes disciplines :

- Français 5^{ème} : Les explorations et récit de voyage.
- Techno 6^{ème} : Création de plans 3D sur le Cdi idéal, mobilier. Création de boîtes lumineuses.
- Arts plastiques 5^{ème}/3^{ème} : repenser l'accès au Cdi, les espaces d'exposition, l'objet à exposer et créations artistiques, bijoux et structures métalliques.
- Documentation élèves volontaires : avec Sonia Soraya (artiste) : travaux sur la signalétique, sur le son et l'enregistrement de textes.

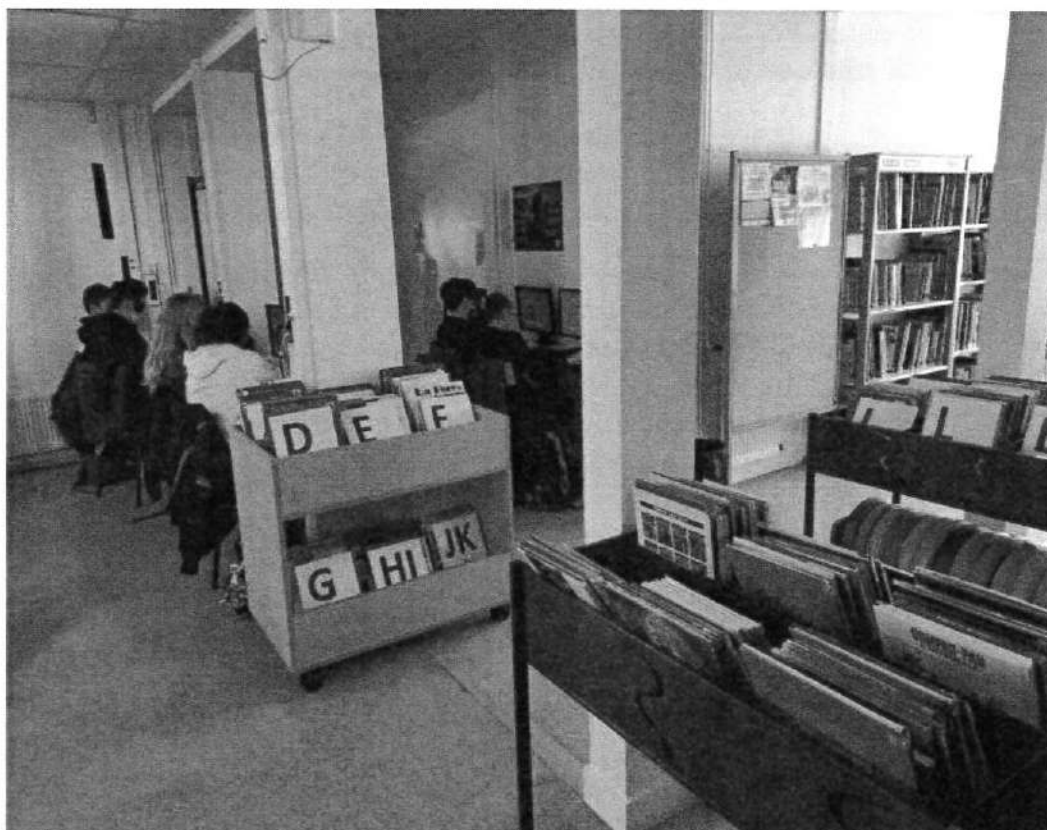
Au quotidien, pour mener à bien un accueil de qualité des collégiens et des projets autour de la résidence artistique, il est apparu que le Cdi arrivait au maximum de sa capacité d'accueil et de stockage de fonds dans des conditions acceptables.

Les efforts de renouvellement engagés chaque année peinent à couvrir les besoins nécessaires pour un accompagnement et un épanouissement des élèves dans leur scolarité. La surface actuelle étant trop petite pour pouvoir réellement séparer l'espace de travail et l'espace de lecture et le manque d'espace d'animation et d'exposition se font sentir régulièrement par les élèves et les professeurs. Les

collégiens sont aussi privés des outils et possibilités d'expérimentation proposés par exemple en salle de technologie.



Dès le lancement du projet en 2018, l'ébauche de la construction hybride d'un Cdi-Médiathèque voit le jour avec comme **moteurs du projet de réaménagement : les élèves**. Principaux utilisateurs du lieu, ils sont et seront la priorité tant au niveau de l'accueil que des collections, tout en leur confiant un rôle d'ambassadeur auprès de leurs familles et de leurs aînés.



3.Oser une approche nouvelle de la lecture publique

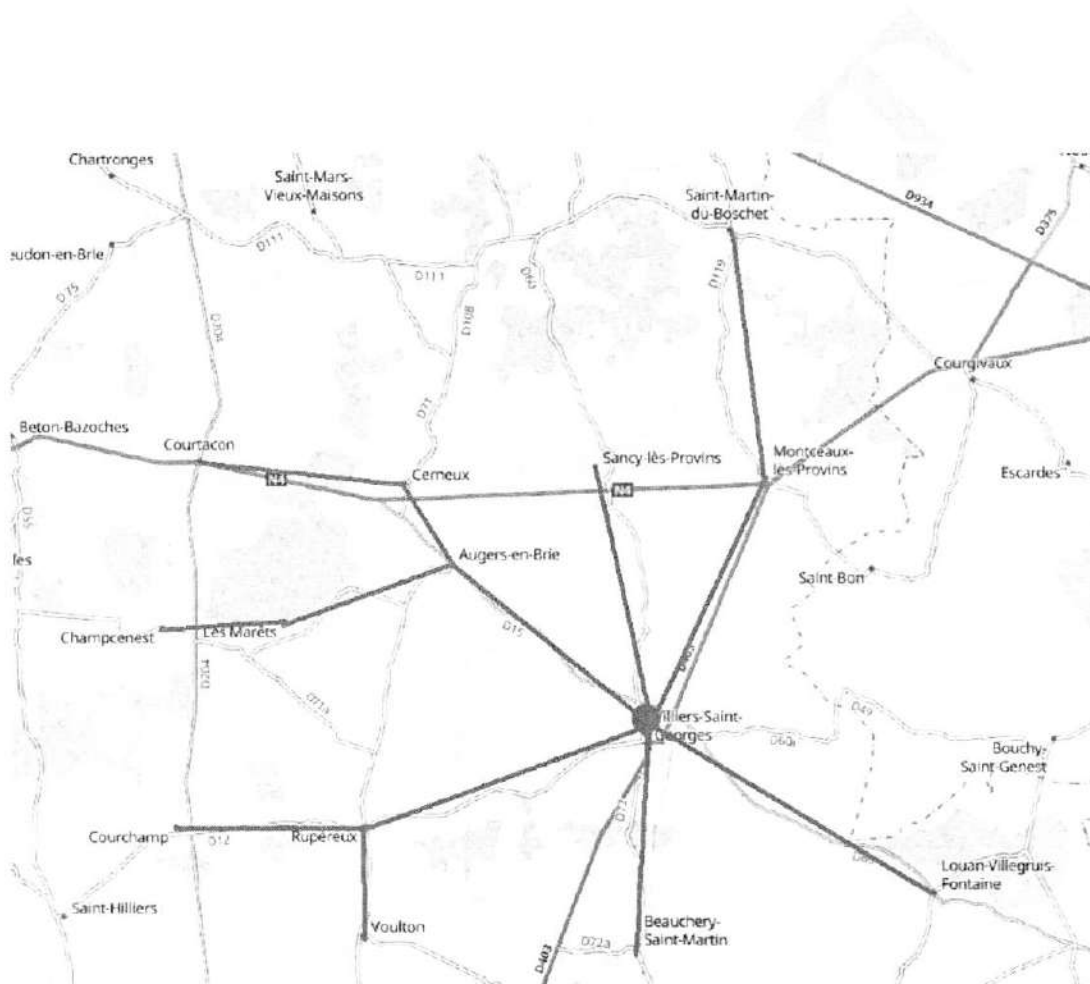
Face au constat d'un maillage territorial inégal en matière de lecture publique, le 08 novembre 2021, **le Conseil Communautaire du Provinois se dote de la compétence « lecture publique »** pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement à l'échelle communautaire qui s'articulera autour de la gestion de deux Cdi-Médiathèques (Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel), point de départ de l'émergence d'un réseau de lecture publique proposant **une offre culturelle à moins de 15 minutes d'accès** pour les habitants de la partie nord de la Communauté de communes.

Cette coopération (Intercommunalité, Education Nationale, Département) nécessaire et attendue se fondera sur **la complémentarité des lieux et des savoir-faire** des différents acteurs (collégiens, professeurs documentalistes, professeurs, médiathécaires, usagers), mais aussi sur une politique d'acquisition réfléchie des différents lieux et l'élaboration d'une **Charte des collections** au niveau intercommunal.

Un maillage complet sur le territoire
Une Médiathèque à 15 minutes de chez-soi



L'implantation d'un CDI-Médiathèque à Villiers-Saint-Georges (1189 hab. en 2019) répond en partie à cette problématique d'un maillage incomplet au sein du territoire par son implantation géographique centrale qui permettra d'offrir à un bassin de population plus large (8000 hab.) un équipement de lecture publique à moins de 15 minutes.



Cette nouvelle façon d'appréhender la Lecture Publique et l'accès au savoir se développera sur 4 axes majeurs :

- ✦ L'ouverture culturelle
- ✦ La formation et l'expérimentation
- ✦ Des rencontres intergénérationnelles
- ✦ La transition écologique



Axe 1 : S'ouvrir aux cultures

Voir, lire, entendre pour s'ouvrir aux autres

Le Cdi-Médiathèque sera le premier lieu culturel de proximité pour la commune de Villiers-Saint-Georges et les communes aux alentours.

Prenant en compte la diversité des modes d'expression culturelle, il permettra aux différents publics et acteurs d'échanger, de partager des œuvres et des expériences qu'elles soient littéraires, scientifiques ou encore artistiques et **d'accéder à une diversité de langages**, à une diversité créatrice de tous genres et de tous horizons.

Une ouverture au monde culturel et scientifique

Il favorisera cette ouverture aux autres par le biais de rencontres avec des scientifiques, des artistes, des auteurs, des illustrateurs en créant des partenariats solides avec des établissements scientifiques et artistiques. Les élèves, professeurs et usagers trouveront à la fois un espace d'écoute, un lieu ressource, mais aussi un lieu où ils pourront partager leurs propres connaissances et compétences dans le cadre de cette **ouverture au monde culturel et scientifique**.

Installation (3x+1) raisons de compter,
disponible à la médiathèque
Départementale propose de créer un
parcours de découvertes scientifiques.



Complémentarité

Ce souhait d'ouverture et de partage reposera au départ sur la complémentarité entre le Cdi-Médiathèque de Villiers-Saint Georges et le futur Cdi-Médiathèque de Jouy-Le-Châtel.

Ces deux lieux développeront chacun une spécificité :

- ❖ **Villiers-Saint-Georges : Création numérique et Orientation**
- ❖ **Jouy-Le-Châtel : Petite Enfance et Presse.**

Ces spécificités permettront dans un second temps d'être des lieux « référents » pour une complémentarité avec les points lecture du territoire et la Médiathèque de Provins.

Actions pour y parvenir

✦ Des collections adaptées

Le Cdi-Médiathèque garantira **une offre documentaire tous publics** (avec une dominante adolescente) grâce à des fonds généralistes diversifiés et **multi-supports** (cd, dvd, livres, périodiques...) en privilégiant une production éditoriale de qualité et une mise en avant de l'édition indépendante. Une politique documentaire sera envisagée et menée avec des collections adaptées aux publics spécifiques comme par exemple :

. Pour le public sénior : proposer une collection élargie de livres lus et documents en « gros caractère », des documentaires d'accompagnement au numérique et à l'informatique pour débutants.

. Pour le public enfant : en prévision des accueils de classe l'acquisition de documents spécifiques (Kamishibai, albums pop-up...) et des acquisitions régulières selon les thématiques de ces accueils.

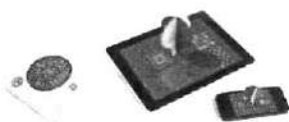
. Pour le public adulte : à côté de fonds romans et documentaires régulièrement renouvelés, la politique d'acquisition sera orientée vers la formation professionnelle, le bien-être, l'écologie, etc...

. Pour le public adolescent : le fonds bandes dessinées et mangas fera l'objet d'un renouvellement régulier et d'une veille professionnelle constante.

✦ Des ressources numériques

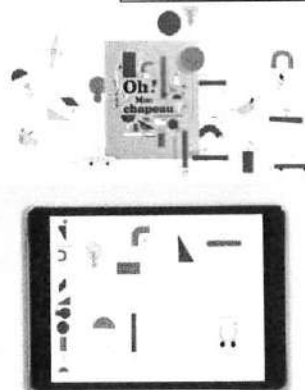
Le Cdi-Médiathèque proposera et formera les usagers, collégiens et professeurs aux **ressources numériques du Département** (Médialib 77) pour une ouverture au cinéma fiction et documentaire, un accès aux livres et à des ressources d'autoformation dans divers domaines. Il proposera à ses usagers des contenus soigneusement sélectionnées et devra prévoir l'acquisition de cartes d'achat d'applications pour animer les tablettes et proposer des temps de médiation de qualité dans de nombreuses disciplines.

Medialib77
La médiathèque en ligne
où vous voulez quand vous voulez



Collection Zéphyr des éditions
volumiques

Oh, mon chapeau, un livre et une
application créée par Anouk Boisrobert et
Louis Rigaud



✦ La création littéraire

Il mettra l'accent sur la **promotion de la lecture** afin d'y sensibiliser le plus grand nombre grâce à la création de clubs de lecture, à l'organisation de lectures partagées intergénérationnelles dans et hors les murs. Il proposera des lectures en langues étrangères par et pour la population, des accueils de classes pour faire découvrir aux plus jeunes un lieu de lecture.

✦ Tendre des passerelles

Ce lieu favorisera les passerelles entre les **différentes disciplines artistiques, culturelles et scientifiques** par le biais de projets (résidence d'artistes, de scientifiques, mise en place d'ateliers des savoirs...).

En proposant des expositions, des espaces interactifs et des installations sur des thématiques variées le Cdi-Médiathèque mettra en valeur ces disciplines avec différents partenaires qu'ils soient institutionnels mais aussi grâce à une valorisation de l'initiative associative du territoire.

✦ Des temps forts

A côté des actions culturelles régulières (café lecture, café des sciences...) le Cdi-Médiathèque proposera des temps forts en participant aux **manifestations départementales et/ou nationales** (Nuit de la lecture, Partir en livre, Mois du film documentaire, Fête du cinéma d'animation, Printemps des poètes, Semaine de la science, Suspense en Seine-et-Marne, Résidence d'artistes, de création...), mais aussi aux **manifestations organisées sur le territoire** (Festival Inventio, les Médiévales, Résidence Act'Art..).



Axe 2 : Se former, expérimenter pour le monde de demain

Expérimenter : une autre relation à l'apprentissage

Le Cdi-Médiathèque encouragera **la réussite collective des collégiens** grâce à une **offre de formation et d'expérimentation innovante** au travers d'outils et d'espaces innovants.

Le Cdi-Médiathèque permettra aux acteurs du lieu (enseignants, collégiens) et du territoire (usagers, bénévoles des Points Lectures) de se former en favorisant le travail de groupe, le partage, et en modifiant le rapport traditionnel au savoir et à l'éducation. Parce qu'apprendre en manipulant permet de développer son esprit critique plus facilement et d'une autre manière.

Revisiter le savoir

Le Cdi-Médiathèque permettra aux collégiens de trouver un espace de partage de savoir et d'apprentissage différent tourné vers **l'échange pour construire leur réussite scolaire et citoyenne**.

Il s'agira d'apprendre ensemble et d'apprendre des autres dans un même mouvement au sein d'espaces dédiés à l'accueil de groupes et propices aux dialogues et au partage de savoirs.

Découvrir sa place dans la société

Le Cdi-Médiathèque permettra aux **collégiens d'être acteurs de leur scolarité** en trouvant un accompagnement et toutes les ressources nécessaires à une **orientation choisie et réussie**.

Les usagers, sortis du système scolaire ou non, trouveront les moyens et ressources afin de se tenir informés des **enjeux du monde économique et professionnel** à l'échelle locale et nationale.

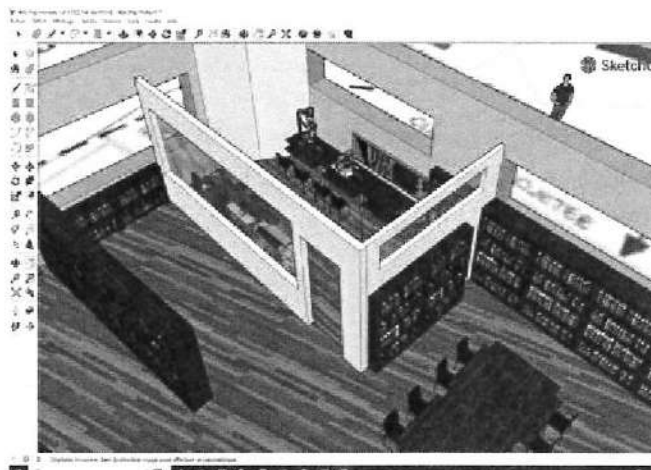
Comprendre le monde

Le Cdi-Médiathèque s'ouvrira aux grands **enjeux du monde contemporain** pour permettre aux usagers, notamment aux collégiens, d'accéder à une culture dépassant leur quotidien, leur environnement proche. Ils pourront **ainsi acquérir des outils de pensée et des capacités d'analyse** pour comprendre le monde, l'actualité.

Actions pour y parvenir

Pour répondre à ce besoin de formation et d'expérimentation le Cdi-Médiathèque disposera :

- ✚ Des espaces innovants
- ✚ **Un Fab-Lab** composé de logiciels et d'outils numériques pour échanger et expérimenter autour de savoirs divers. L'utilisation de cet espace, multiple et varié fera l'objet d'une charte d'utilisation simple et facilement assimilable par tous.



- ✚ **Un espace pour organiser des rencontres**, des débats et des projections avec des professionnels et des intervenants autour de thématiques diverses.



- ❖ **Un espace de consultation informatique**, constitué de postes informatiques et d'un accès WIFI protégé, permettant de répondre à la nécessité d'être formé à l'outil informatique notamment pour le public senior, mais aussi pour un public plus jeune grâce à la découverte d'applications ludiques de qualité leur permettant un éveil à la création numérique.



- ✚ Un mobilier permettant des activités de **coworking**.



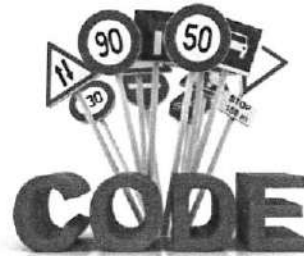
- ✚ Un point ressource formation-orientation

Le Cdi-Médiathèque mettra en place **un fonds spécifique « formation-orientation »** facilement identifiable au sein de la structure et renouvelé régulièrement. Ce fonds se composera d'une partie soutien scolaire, d'une partie orientation et enfin d'une partie emploi et entrepreneuriat.



+ Des ressources numériques

Le Cdi-Médiathèque présentera et accompagnera les usagers, collégiens et professeurs, à la découverte des **ressources numériques d'auto-formation** du Département qui propose une offre de formation riche, variée dans de nombreux domaines (code de la route, langues étrangères, cuisine, informatique, bien-être).



+ Des temps forts

Le Cdi-Médiathèque proposera des temps forts autour de la formation et de la **découverte de métiers** en partenariat avec l'équipe éducative notamment lors des semaines d'orientation. Il proposera aussi des rencontres avec les institutions en charge de l'orientation et de l'insertion comme le Centre d'Information et d'Orientation de Provins, la mission locale ou encore pôle emploi ou d'autres **organismes liés à la recherche d'emploi** afin d'assurer des fonctions complémentaires. Il permettra aux usagers **de rencontrer des acteurs économiques** du territoire et des acteurs de filières professionnelles diverses.



Axe 3 : Susciter des rencontres intergénérationnelles

Réunir

Le tissage d'un lien social favorise le sentiment d'appartenance à la vie du territoire et l'exercice de la citoyenneté ; Le Cdi-Médiathèque deviendra un lieu de vie participant activement à ce tissage de liens.

Pour répondre à la forte proportion de jeunes et de seniors sur le territoire, le Cdi-Médiathèque, malgré un accueil différencié (temps scolaire/temps hors scolaire) permettra **à tous de se rencontrer** à des moments clés.

Il s'agira de construire des rencontres diverses et variées afin de **mêler une population de classe d'âges et de conditions sociales différentes.**



Des lectures pour petits et seniors à la médiathèque de Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme.

Ces différentes générations pourront interagir ensemble autour de projets communs, avec les collégiens et adolescents au cœur du dispositif tout en luttant contre l'isolement d'une partie de la population.

Créer ensemble

Le Cdi-Médiathèque encouragera **la création sous toutes ses formes** et répondra aux besoins d'expérimentation déjà exprimés par les professeurs et collégiens mais aussi aux futurs usagers du lieu.

Il proposera des espaces, des outils et des ressources propres et innovantes permettant et encourageant **un fonctionnement participatif** et **une création commune** au sein même de l'équipe éducative et des usagers.

Atelier de création Land Art sur la commune de Bussièrès dans le département de la Loire.



Actions pour y parvenir

✦ Des démarches participatives

Il s'agira de développer les **démarches participatives** autour des différents espaces du lieu avec un partage intergénérationnel privilégié.

- ❖ Le Cdi-Médiathèque proposera aux enseignants, collégiens, usagers une **participation commune aux acquisitions et aux actions culturelles en valorisant leurs savoir-faire et expériences.**

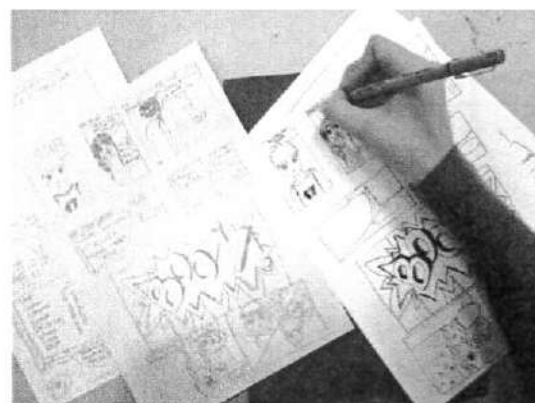


Les acteurs du lieu seront amenés à voter, à échanger, à mettre en avant leurs coups de cœur autour de la création littéraire, cinématographique... afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

- ❖ **Travail de recherche et création par les collégiens** de la signalétique à l'aide des outils du Fab-Lab.

✦ Des thèmes fédérateurs et des ateliers transgénérationnels

Le Cdi-Médiathèque développera des activités régulières autour de **thèmes fédérateurs** (le faire soi-même, la bande dessinée, la musique, le cinéma d'animation...) en partenariat avec l'équipe éducative et le programme scolaire afin de faire le lien entre le collège et les usagers du lieu. Ces activités pourront être imaginées, préparées et animées par les usagers.



✦ Des partenaires associés et complémentaires

Le Cdi-Médiathèque instituera des accueils et partenariats des tout-petits aux seniors.

Le groupe scolaire de l'Aubetin (école maternelle et primaire de Villiers-Saint-Georges) se rendra au Cdi-Médiathèque selon un planning établi entre les instituteurs, la documentaliste et les bibliothécaires.

Dans un second temps, ces temps de rencontre pourront être proposés aux autres écoles et RPI du territoire mais demandent une réflexion plus approfondie des coûts de déplacement, du nombre d'accueils annuels et sur la possibilité d'activités au sein de ces structures.

Des temps d'accueil, des prêts de livres seront proposés au **relais Petite Enfance** du territoire : la Ronde des Bout'chou selon, là-encore, un planning établi avec les responsables de ces relais.

Un partenariat avec le **centre de loisirs intercommunal** basé sur la commune sera mis en place notamment lors des vacances scolaires et/ou le mercredi en proposant des temps d'actions spécifiques (lectures, découverte des expositions, d'applications, de jeux autour du livre).

Le Cdi-Médiathèque mettra en place des actions (lectures, jeux, échanges, ateliers généalogie) au sein de la **résidence pour personnes âgées l'Aubétine** de Villiers-saint-Georges.

Le Cdi-Médiathèque proposera aussi aux collégiens, aux professeurs et aux seniors du territoire de participer et d'être des acteurs engagés lors des accueils.

- ❖ **Heure du conte** : les collégiens et seniors pourront travailler la lecture à voix haute afin de proposer des lectures aux élèves du primaire et maternelle ou lors d'accueils d'assistantes maternelles.
- ❖ **Ateliers lectures et jeux** au sein de la résidence pour personnes âgées imaginés par les collégiens eux-mêmes.
- ❖ Les collégiens auront aussi la possibilité de monter leurs projets, leurs travaux, leurs expositions au sein de la structure afin d'en faire profiter le plus grand nombre.



Des collégiens deviennent des passeurs numériques auprès de seniors dans le Limousin.

Un atelier Kamishibai mené par des élèves de primaire lors d'un accueil d'assistantes maternelles à la médiathèque de Dijon.



Un atelier intergénérationnel autour de l'écologie avec les élèves d'une école primaire au sein d'une résidence pour personnes âgées sur la commune de Mennecy en Essonne.

Axe 4 : Être un lieu moteur de la transition écologique

Responsabiliser et agir

Face aux enjeux de la transition écologique, le Cdi-Médiathèque permettra aux citoyens et aux collégiens de mieux **connaître et comprendre les enjeux de la transition écologique** afin de les sensibiliser et de les responsabiliser.

Il s'agira de devenir **acteur de cette transition** afin de mieux l'appréhender et d'atténuer une inquiétude naissante chez une certaine partie de la population notamment chez les adolescents.

Respecter l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur

Face à la transition écologique, **l'extension du CDI-Médiathèque** respectera les normes en vigueur les plus récentes en matière d'environnement.

La consommation énergétique du bâtiment sera réfléchie, l'utilisation de matières moins polluantes sera favorisée pour mettre en avant cette transition écologique.

Actions à développer

+ Des temps forts

L'axe sur la transition écologique reposera à la fois sur **les collections**, les **animations** et les différents usages du Cdi-Médiathèque. Les éco-délégués du collège seront inclus dans la médiation auprès des publics selon leurs disponibilités.

Une médiation culturelle autour la transition écologique sera donc engagée avec :

- ❖ **La création d'une journée autour de la biodiversité** au sein du collège et du Cdi-Médiathèque et à long terme sur le réseau du territoire. Cette journée imaginée et portée par le Cdi-Médiathèque sera proposée aux associations œuvrant pour l'écologie, la protection animale, ainsi qu'aux agriculteurs ou producteurs engagés afin de faire découvrir leurs produits mais surtout leurs savoir-faire. Des animations, des découvertes, des échanges et débats pourront être imaginés.
- ❖ **Des rencontres-débats et conférences** auront lieu avec des professionnels acteurs de cette transition de façon régulière.
- ❖ **Des ateliers participatifs de sensibilisation** au développement durable seront proposés avec par exemple un atelier pour fabriquer ses produits ménagers, ses cosmétiques...



- ❖ **Des ateliers de réparation** qui reposeront **sur l'échange de services entre des usagers** partageant leurs savoirs en luttant contre l'obsolescence programmée des objets, appareils en proposant une alternative à la surconsommation.

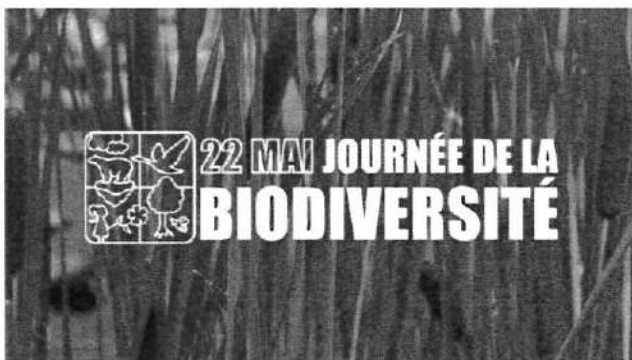
✚ Un fonds spécifique

L'intérêt pour la transition écologique sera visible par la **création d'un fonds spécifique** (achat de documents imprimés, périodiques, dvd) pour tous les âges et enrichi par des documents sur les métiers liés au développement durable. Les collections sur l'environnement feront l'objet d'une signalétique forte et facilement identifiable au sein du Cdi-Médiathèque.



✚ Un jardin partagé

Enfin, il sera proposé aux usagers de **participer au développement du jardin élaboré par l'équipe éducative du collège** avec de nombreux temps d'échange sur le fonctionnement d'un jardin biologique, et de créer une grainothèque au sein même du Cdi-Médiathèque. Des ateliers (décoration de pots, peinture à la graine, création d'herbier) et des temps d'échange (de graines, de boutures, de plantes) mais aussi des expositions sur le thème du recyclage par exemple seront développés autour de la grainothèque.



Un bâtiment, un accueil et une communication de qualité.

Les différents espaces du bâtiment répartis sur 350m²

Pour mener à bien les différents axes (se cultiver, se former, partager, s'engager pour l'écologie), la construction, l'agencement et l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment répondront à ces attentes et faciliteront les liens entre les services proposés et les usagers avec :



- ✦ Un espace détente et de coworking composé d'un mobilier chaleureux et confortable
- ✦ Un espace de programmation permettant de se rencontrer, d'enregistrer ou de projeter. Cet espace sera mutualisé avec le professeur de musique du collège.
- ✦ Un espace de consultation avec
 - une surface accueil convivial (poste mutualisé, bureau et fauteuil design).
 - un espace kiosque
 - un espace fiction et documentaires
 - un espace lecture confortable (poufs, tables et chauffeuses),
 - un espace jeunesse et petite enfance
 - un mobilier Image et Son
 - un espace informatique pour les consultations publiques
 - un bureau mutualisé documentaliste/bibliothécaire.
- ✦ Un espace Fab-Lab ouvert et vitré pour lui donner plus de visibilité à l'intérieur même de la structure, composé d'un mobilier spécifique et de machines de fabrication numérique.
- ✦ Un espace réservé aux personnels (avec bureaux, 1 kitchenette, 1 WC, table, chaises)
- ✦ Un espace réserve mutualisé Cdi et Médiathèque
- ✦ Une boîte de retours pour les documents empruntés à l'extérieur
- ✦ Un abri à vélos
- ✦ Un service de navette permettant aux usagers d'accéder aux collections des deux Cdi-Médiathèques.



La qualité d'accueil

Le Cdi-Médiathèque garantira une qualité constante d'accueil et d'accompagnement des publics, de la petite enfance aux personnes âgées. Pour assurer cette qualité d'accueil chaleureuse et attractive, le futur lieu fera l'objet d'une visibilité constante et d'un accès simplifié qui se traduira par :

- ✦ Une signalisation extérieure dans le jalonnement routier.
- ✦ Une signalétique intérieure claire et compréhensible des différents espaces afin de faciliter l'appropriation du lieu et des ressources par les usagers. Cette signalétique sera harmonisée avec celle du futur Cdi-Médiathèque de Jouy-le-Châtel.
- ✦ Une accessibilité PMR
- ✦ Des horaires adaptés aux usagers et aux habitudes de vie de la population du territoire et aux utilisations du lieu :
 - Des horaires d'ouverture pour le Cdi : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h30 à 17h00 et le mercredi de 8h30 à 12h30.
 - Des horaires d'ouverture pour la Médiathèque : en soirée, le mercredi après-midi, le samedi en continu et lors des vacances scolaires.
- ✦ Des tarifs adaptés : pour faciliter l'accès et renforcer le rôle du Cdi-Médiathèque comme lieu d'échanges et de partage sur un territoire où le taux de pauvreté reste important, le Cdi-Médiathèque proposera la gratuité jusqu'à 18 ans, pour les étudiants et les demandeurs d'emplois qu'ils soient habitants du territoire ou extérieurs à celui-ci. Pour les mêmes raisons, l'ensemble des événements culturels organisés par le service de lecture publique seront accessibles gratuitement.



Une communication primordiale

Le Cdi-Médiathèque et le futur réseau garantiront la qualité et la diffusion des supports de communication avec la mise en place :

- ✦ D'un guide du lecteur du réseau de lecture publique
- ✦ D'affiches et flyers pour les actions culturelles
- ✦ D'un site internet avec l'accès au catalogue et à l'actualité du réseau
- ✦ D'un lien sur le site de la Communauté de Communes du Provinois vers le site internet des Cdi-Médiathèques.
- ✦ De pages Facebook/Instagram ou twitter afin de donner une visibilité aux lieux sur les réseaux sociaux

4. Moyens humains et financiers

Répartition des dépenses

Chaque Cdi-Médiathèque a été pensée pour répondre aux besoins d'un bassin de population estimé à :

- . Villiers-Saint-Georges : 8000 habitants
- . Jouy-le-Châtel : 4000 habitants

Le Département prend en charge :

- ✦ La construction du bâtiment.
- ✦ L'aménagement mobilier selon un cahier des charges coconstruit avec les différents partenaires et les collégiens.
- ✦ L'équipement informatique selon un cahier des charges coconstruits avec les différents partenaires.

La Communauté de communes du Provinois prend en charge :

- ✦ Les collections
- ✦ Le personnel
- ✦ Le Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques, Portail, Formations
- ✦ L'équipement Fab-Lab
- ✦ L'action culturelle

Politique documentaire

La politique documentaire sera déployée sur les deux sites par une offre documentaire pensée globalement (des acquisitions au désherbage).

Pour un renouvellement de fonds, les deux équipements devront offrir aux usagers des nouveautés régulièrement.

La gestion de fonds reposera sur :

- ✦ Des échanges de documents de la Médiathèque Départementale permettant de compléter le fonds nécessitant des déplacements réguliers pour faire les choix et transactions qui en découlent.
- ✦ Le système de réservation/navette mensuel de documents de la Médiathèque Départementale.
- ✦ Un budget d'acquisition répondant aux besoins de la population estimée et aux recommandations du Ministère de la Culture dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques soit 2€/hab.

L'action culturelle

Pour répondre correctement au projet de ces deux Cdi-Médiathèque, l'action culturelle reposera sur :

- ✦ Un partenariat étroit avec la Médiathèque-Départementale qui propose des actions et prend en charge une partie des interventions.
- ✦ Un appel au bénévolat pour certains temps d'échanges ou certains ateliers.
- ✦ Un budget : ces deux équipements de proximité répondront aux enjeux définis plus haut. Ils bénéficieront d'un budget cohérent pour constituer les fondements d'une politique culturelle forte sur l'intercommunalité.

Un personnel formé

L'équipe des Cdi-Médiathèque aura à cœur :

- ✦ D'avoir une attitude égale dans sa relation à l'utilisateur et sera toujours disponible aux heures d'ouverture afin d'assurer une écoute bienveillante, neutre et attentive.
- ✦ D'accompagner l'utilisateur dans l'utilisation du matériel et outils mis à sa disposition.
- ✦ D'être mobile afin de faire bénéficier les différents lieux de leurs compétences précises.
- ✦ De suivre un plan de formation répondant aux axes du pcses.

Afin de répondre aux enjeux fixés et en partenariat avec un(e) documentaliste sur chaque lieu, l'équipe se composera ainsi :

. Une coordinatrice de lecture publique (en charge de l'administration et de la bonne marche des deux établissements, de la politique d'acquisition, de l'action culturelle du réseau pour tous les publics, des relations entre les différents acteurs et utilisateurs du lieu.

. Deux responsables désignés comme personnes-ressources dans des domaines répondant aux spécificités des lieux.

- Villiers-Saint-Georges : un(e) responsable multimédia avec un profil orienté compétences numériques, animation du Fab-lab et de l'espace informatique.
- Jouy-Le-Châtel : un(e) responsable jeunesse avec un profil orienté actions culturelles et accueils de groupes de la petite enfance à l'adolescent.

. Deux agent(e)s qualifié(e)s pour chaque structure.

Spécificité d'un équipement hybride

Le fonctionnement biface du lieu fera l'objet d'une convention entre L'Education Nationale, le Département et la Communauté de communes du Proinois préservant les particularismes, fonctions et attentes de chaque partie.

Ainsi, l'organisation et le rôle pédagogique du Cdi au sein de cet équipement continuera à répondre aux objectifs d'accompagnement des élèves et professeurs dans le développement du goût de la lecture, la recherche documentaire ou encore l'orientation. Sa mission sera renforcée et complétée grâce aux nombreuses ressources (documentaires, numériques, humaines) mises à sa disposition dans le cadre du développement de la Lecture Publique porté par la Communauté de Communes du Proinois.

5.S'évaluer au fil du temps pour progresser et répondre aux attentes de la population

L'évaluation des objectifs fixés fera l'objet d'une pratique régulière au sein de l'équipe afin d'examiner l'efficacité des actions et en tirer des enseignements pour construire des services toujours plus pertinents par rapport aux besoins définis.

Cette évaluation peut être mesurée par des indicateurs permettant une expertise à court et moyen terme :

- ✚ Evolution du nombre d'inscrits et nombre annuel de prêts (avec une évaluation approfondie du public cible).
- ✚ Composition du public (âge, sexe, lieu de résidence...).
- ✚ Taux de renouvellement des collections (acquisitions, prêts de la Médiathèque Départementale, fonds spécifiques...).
- ✚ Actions culturelles : nombre et fréquentation des temps de médiations culturelles répondant aux enjeux fixés par le pcses.
 - Actions en direction des publics dits éloignés de la culture.
 - Actions suscitant une démarche participative
 - Actions suscitant des rencontres intergénérationnelles
 - Actions de sensibilisation au développement durable
 - Actions d'ouverture culturelle
 - Actions de promotion de la lecture
 - Actions autour de l'orientation, la formation
- ✚ Impact sur l'apprentissage et la réussite.
- ✚ Impact sur la vie de groupe des élèves.
- ✚ Part de l'engagement des collégiens et usagers dans la vie du lieu mais aussi dans la vie locale.
- ✚ Satisfaction des usagers (enquête sur les actions, les fonds documentaires, les horaires d'ouverture...).
- ✚ Suivi du plan de formations des agents répondant aux axes du pcses.

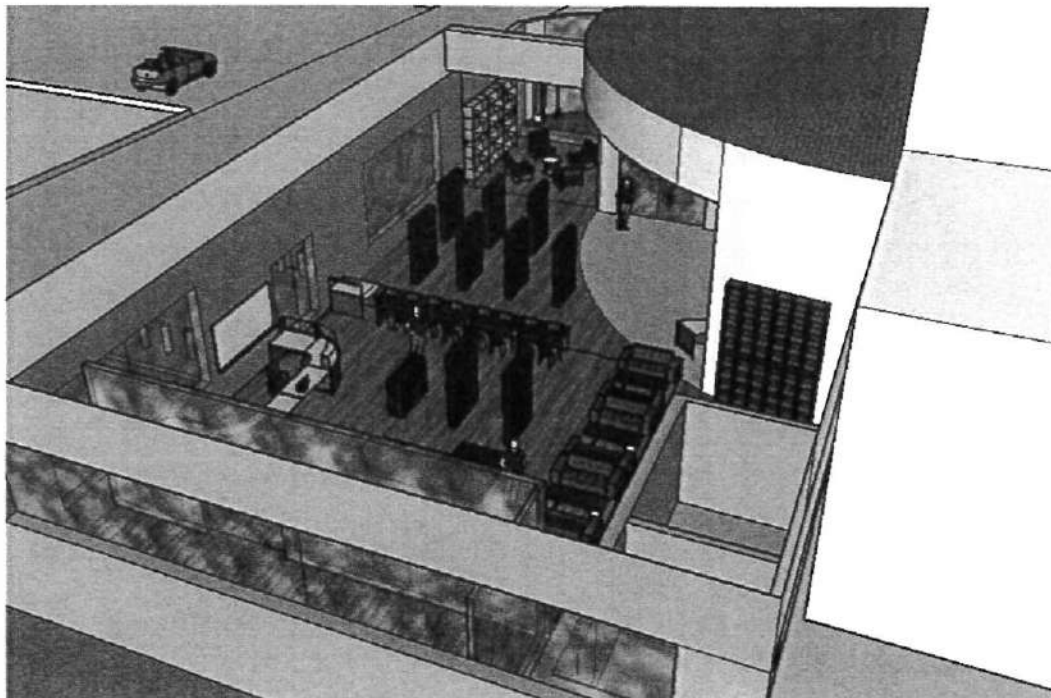
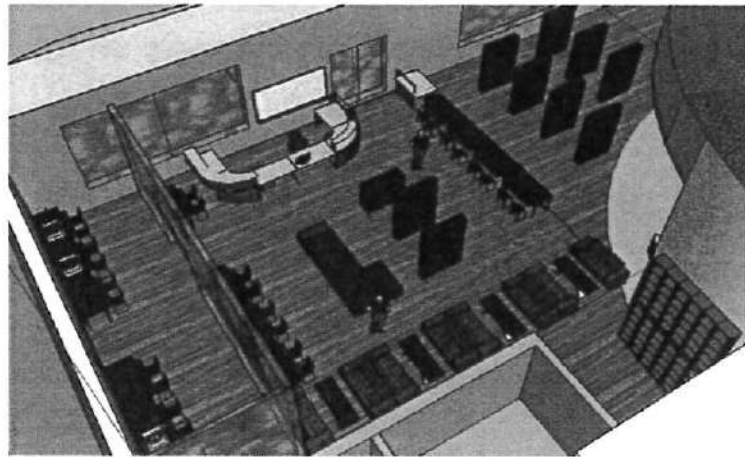
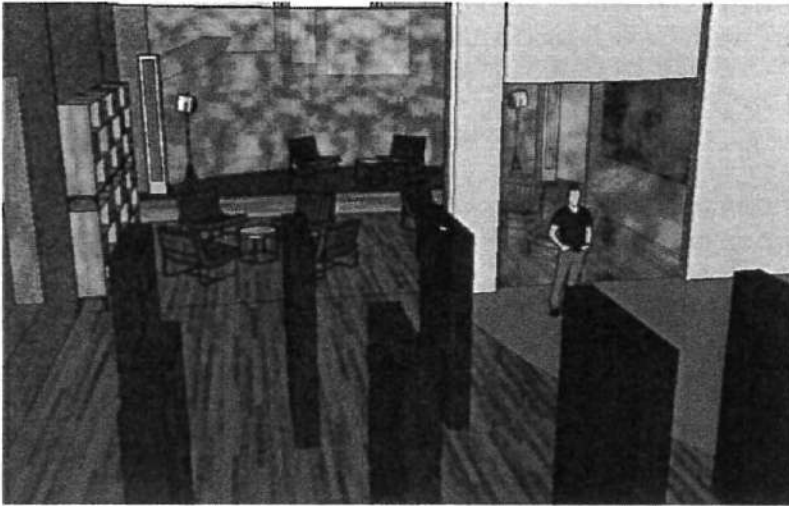
Le Cdi-Médiathèque rêvé par les collégiés

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Affiché le 22 DEC. 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_75_2022-DE



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Affiché le 22 DEC 2022

ID : 077-200037133-20221215-5_75_2022-DE

PROJET

Filière Administrative					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	DGS Emploi Fonctionnel		1		1
	Attaché Principal	TC	1		1
	Attaché Principal	TNC 22,75/35è	1		1
	Attaché	TC	6		6
B	Rédacteur Principal 1ère classe	TC	4		4
	Rédacteur Principal 1ère classe	TNC 22,75/35è	1		1
	Rédacteur Principal 2ème classe	TC	2		2
	Rédacteur Principal 2ème classe	TNC 30/35è	1		1
	Rédacteur	TC	5		5
	Rédacteur	TNC 30/35è	1		1
C	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	TC	3		3
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TC	3		3
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TNC 28/35è	1		1
	Adjoint Administratif Ppal 2ème classe	TNC 17,50/35è	2		2
	Adjoint Administratif	TC	8		8
	Adjoint Administratif	TNC 28/35è	1		1
	Adjoint Administratif	TNC 17,50/35è	1		1

Filière Technique					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Ingénieur hors classe	TC	1		1
	Ingénieur Principal	TC	1		1
	ingénieur	TC	1		1
B	Technicien principal 1ère classe	TC	1		1
	Technicien principal 2ème classe	TC	1		1
	Technicien	TC	1		1
C	Agent de Maîtrise	TC	1		1
	Adjoint technique Ppal de 2ème classe	TC	1		1
	Adjoint technique	TC	8		8
	Adjoint technique	TNC 25/35è	2		2
	Adjoint technique saisonnier	TNC 20/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 17/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 12,02/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 11/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 10/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 6,94/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 5,49/35è	1		1
	Adjoint technique	TNC 3,92/35è	7		7
Adjoint technique	TNC base horaire	5		5	

Filière Médico-Sociale					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Médecin de 2ème classe	TC	3		3
A	Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1		1
A	Educatrice de Jeunes Enfants	TC	2		2
B	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	TC	2		2

Filière Animation					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
B	Animateur principal de 2ème classe	TC	1		1
	Animateur	TC	1		1
	Animateur	TNC 19/35è	1		1
C	Adjoint animation Ppal de 2ème classe TC	TC	1		1
	Adjoint animation TC	TC	2		2
	Adjoint d'animation saisonnier	TC	45		45
	Adjoint d'animation temporaire	TC	2		2
	Adjoint animation	TNC 28/35è	1		1
	Adjoint d'animation saisonnier temps non complet	TNC 25/35è	15		15
	Adjoint animation	TNC 24,50/35è	2		2
	Adjoint animation	TNC 18/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 17/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 16,94/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 15/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 13,29/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 13/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 11,50/35è	1		1
	Adjoint animation	TNC 6,27/35è	19		19
	Adjoint animation	TNC 5,49/35è	11		11
	Adjoint animation	TNC 3,92/35è	11		11
Adjoint animation	TNC 4/35è	3		3	
Adjoint animation	TNC base horaire	8		8	

Filière Sportive					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 1ère classe	TC	0	1	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TC	1		1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TNC 30/35è	1	-1	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TNC 20/35è	0	1	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives Ppal 2ème classe	TNC 10/35è	0	1	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TC	10		10
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TNC 30/35è	1	1	2
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	TNC 9/35è	1		1
	Educateur des APS saisonniers	TC	3		3
	Educateur des APS saisonniers	TNC 25/35è	6		6
C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	TC	0	1	1
	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	TC	5		5
	Opérateur des APS saisonniers	TC	2		2

Filière Culturelle					
Catégorie	Grade	Quotité	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	TNC 17,50/35è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 4,63/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 11,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 3,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	TNC 3,00/20è	0	1	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 17,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 19,75/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 17,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 15,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 13,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 12,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 12,00/20è	1		1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 10,50/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 9,00/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 7,50/20è	1	-1	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 7,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 7,00/20è	0	1	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,75/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,50/20è	0	1	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 6,00/20è	2	1	3
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 5,25/20è	2	-2	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 4,25/20è	1		1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 3,00/20è	2		2
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 2,00/20è	1	-1	0
C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	TC	0	1	1

TOUTES FILIERES - TOUS SERVICES

Catégorie	Grade	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
	Vacataires tous services	24		24

HORS FILIERE - EMPLOIS CONTRACTUELS

Catégorie	Grade	postes existants avant conseil	Modification	postes existants après conseil
B	Educateur spécialisé temps non complet (6,27/35ème)	1		1
	Contrat unique d'insertion	2		2
	Apprenti -	4		4



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Affiché le 22 DEC. 2022
ID : 077-200037133-20221215-5_80_2022-DE

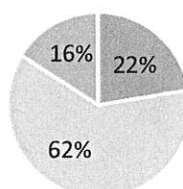
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVENOIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Effectifs

➤ 107 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 24 fonctionnaires
- > 66 contractuels permanents
- > 17 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

➤ 21 % des contractuels permanents en CDI

➤ Précisions emplois non permanents

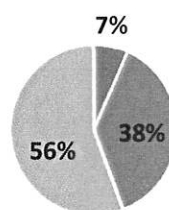
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 35 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➤ Répartition par filière et par statut

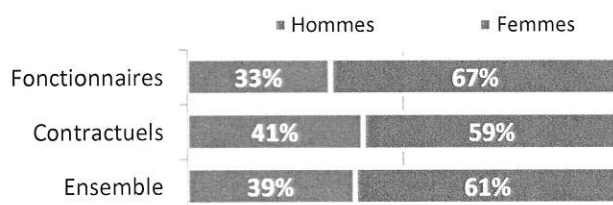
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	54%	6%	19%
Technique	17%	15%	16%
Culturelle		30%	22%
Sportive	8%	17%	14%
Médico-sociale	8%		2%
Police			
Incendie			
Animation	13%	32%	27%
Total	100%	100%	100%

➤ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➤ Répartition par genre et par statut

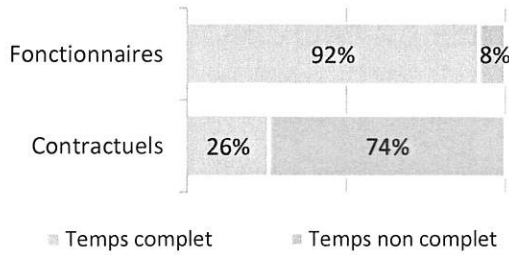


➤ Les principaux cadres d'emplois

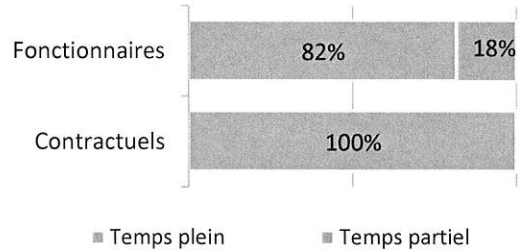
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes d'animation	26%
Assistantes d'enseignement artistique	22%
Adjointes techniques	13%
Adjointes administratives	11%
Educatrices des APS	10%

— Temps de travail des agents permanents

⇒ Répartition des agents à temps complet ou non complet



⇒ Répartition des agents permanents à temps partiel



⇒ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	25%	60%
Administrative	8%	0%

⇒ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

7% des hommes à temps partiel
 13% des femmes à temps partiel

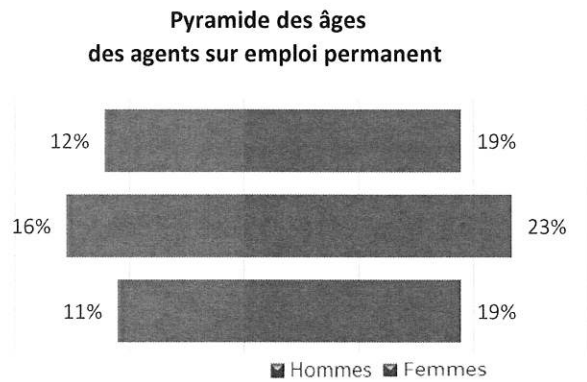
— Pyramide des âges

⇒ En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,50
Contractuels permanents	37,27
Ensemble des permanents	40,00

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	36,03

de 50 ans et +
 de 30 à 49 ans
 de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

⇒ 57,49 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 22,42 fonctionnaires
- > 20,56 contractuels permanents
- > 14,51 contractuels non permanents

104 632 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	5,42 ETPR
Catégorie B	15,75 ETPR
Catégorie C	21,81 ETPR

— Positions particulières

> Un agent en congés parental

Mouvements

- En 2021, 44 arrivées d'agents permanents et 20 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
66 agents	90 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-4,0%
Contractuels	↗	61,0%
Ensemble	↗	36,4%

- Principales causes de départs permanents

Fin de contrats remplaçants	45%
Démission	40%
Mise en disponibilité	5%
Congé parental	5%
Mutation	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	86%
Remplacements (contractuels)	11%
Voie de mutation	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 8 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

⇒ Les charges de personnel représentent 14,75 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	16 034 061 €	Charges de personnel*	2 364 826 €	➔	Soit 14,75 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 165 760 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	275 442 €
Primes et indemnités versées :	141 842 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	77 775 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	11 239 €		
Supplément familial de traitement :	6 222 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

⇒ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

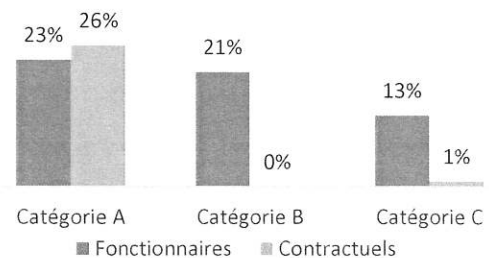
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	37 755 €	s	33 461 €		24 455 €	s
Technique	s		s		s	19 164 €
Culturelle			s	26 343 €		
Sportive			s	s		s
Médico-sociale	s				s	
Police						
Incendie						
Animation			s		s	19 330 €
Toutes filières	40 876 €	s	32 519 €	26 312 €	23 597 €	19 470 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

⇒ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,17 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,67%
Contractuels sur emplois permanents	3,47%
Ensemble	12,17%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 1069 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 8356 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

Absences

- En moyenne, 17,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

- > En moyenne, 17,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,56%	1,02%	0,90%	0,32%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,73%	1,02%	2,01%	0,32%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,73%	1,02%	2,01%	0,32%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 28,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- Aucun accident du travail déclaré en 2021

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- FORMATION
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- DÉPENSES
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

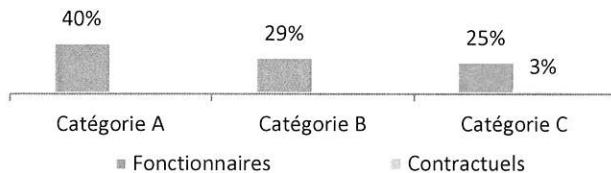
1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 0 en catégorie C
- ⇒ 10 352 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

➤ En 2021, 8,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



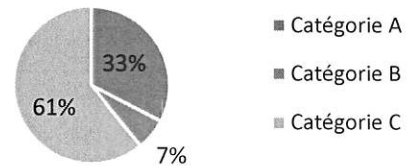
➤ 19 104 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	14 %

➤ 46 jours de formation ont été réalisés par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 0,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	91%
Autres organismes	9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➤ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➤ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Relations sociales

➤ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➤ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2021 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1

